



OPENBARREAU
BLI· LIEGE
HUY

JUIN 2021

INNOVATING LEGAL MARKETS



Powered by
KNOPS Publishing



KnopsBooks.com



KnopsEdu.be



Advocatennet.be



Avocatsnet.be



Knowlex.io



Jubel.be

Édito	5	Le Recueil des Règles professionnelles, un outil qui valorise l'avocat et la profession!	18
Le mot du Bâtonnier	6		
La rentrée 2021 : compte rendu	9	Au secours! Boite a outils anti-stress pour avocats	19
Interview de M ^{me} Laurence Michiels	10	Le changement ?	25
Présentation des membres du secrétariat de l'Ordre	13	Interview de Magali Corbusier	27
Interview de Madame Bérénice Gester, employée de l'Ordre des avocats du Barreau de Liège-Huy	14	Des corps marqués : télétravail & santé	28
Interview de Madame Christel Vanmullen, nouvelle venue dans l'équipe de l'Ordre des avocats du Barreau de Liège-Huy	15	Entretien avec M. Daniel Salvatore Schiffer	30
Billet d'humeur « N'ayons pas peur d'être avocats »	17	Carnet de bord de l'avocat stagiaire chef d'entreprise	37
		CLJBLAGUES	38
		Les partenaires du Barreau de Liège-Huy	40

BARREAU DE
LIÈGE — HUY



Comité de rédaction

RÉDACTRICE EN CHEF
Elisabeth Kiehl

COORDINATION
Eric Franssen, Xavier Tribolet

COMITÉ DE RÉDACTION
André Tihon, Eric Therer, Isabelle Thomas, Mathilde Rentmeister, Amélie Adam, Pierre Bayard, Sarah Lemmens, Géraldine Verdin, François Dessy, Julie Depasse.

AUTEURS DE CE NUMÉRO
Bernard Ceulemans, Laurent Winkin, Eric Therer, Laura Nicolini, Christine Collignon, Pascal Bertrand, Georges Rigô, Géraldine Verdin, François Deguel, Julie Depasse, Amélie Adam, François Dessy, Elisabeth Kiehl, Victoria Palm, Julien Bonaventure, Louis Adam.

Éditeur responsable

Bernard Ceulemans

Place Saint-Lambert 16
4000 Liège
info@barreaudeliege-huy.be
<https://barreaudeliege-huy.be/fr>





VÉLOS | E-BIKES | ACCESSOIRES
ÉQUIPEMENTS | NUTRITION | ATELIER

5000 vélos de stock dans nos 6 magasins
Atelier à la pointe de la technologie
Une équipe de pros à votre service



BICYCLIC LEASE: LEASING, RENTING, ACHAT

Nous vous assistons dans l'analyse de vos besoins et nous vous présentons l'ensemble des avantages financiers et fiscaux.

Nous vous proposons des formules d'achat, de leasing ou de renting en fonction de vos besoins. Nous les complétons, le cas échéant, par un budget de maintenance personnalisé et des assurances adaptées.

Nos 6 magasins assurent un service professionnel pour la livraison, la garantie, l'entretien et la réparation de votre flotte de vélos de sociétés.

HOGNOUL | REMOUCHAMPS | MARCHE-EN-FAMENNE
NAMUR | LIÈGE CENTRE | NIVELLES

WWW.BICYCLIC.BE/B2B | 04/388 00 31

Réflexions de fin d'année sur notre vie de bâton de chaise

Nous en avons tous rêvé des mois durant ; nous y sommes presque.

La vaccination avance lentement mais sûrement, le soleil est de retour, les terrasses ouvrent. Nous pouvons enfin espérer éteindre nos webcams et retourner à nos vies de bâton de chaise.

Que de réjouissances en perspective !

Selon la définition consacrée, il s'agirait pour nous de retrouver une vie désordonnée, agitée. Selon le sens que nous consacrons à la définition, il s'agirait de mener une vie effrénée, faite de plaisirs ... voire de débauche.

L'expression « mener une vie de bâton de chaise » trouverait en tout cas son origine dans les deux grands bâtons latéraux qui servaient, en des temps reculés, à manipuler les chaises à porteurs. Lesdits porteurs devant bien souvent attendre le retour du Maître, en ce compris au sortir des tripots, leur vie était assimilée à celle des bâtons, soit une existence bien peu reposante.

Pour peu, au jour de la rédaction de ces lignes, j'envierais les porteurs de chaises.

Nul doute que lorsque vous lirez ce numéro de fin d'année, vous aurez retrouvé un peu de cette ambiance et

de cette vie sociale qui nous manquent tant pour l'heure. Peut-être même regretterez-vous le temps où vous pouviez refuser, sans scrupule, une invitation de dernière minute et rester en pyjama devant votre série préférée ?

Depuis plus d'un an, l'Open Barreau a, en tout cas, occupé à vos côtés la longue période de crise sanitaire. Nous avons invoqué la liberté d'expression, commenté les sorties littéraires, mené diverses interviews, lutté contre le harcèlement, rappelé les nouvelles expressions consacrées par le législateur, entre autres.

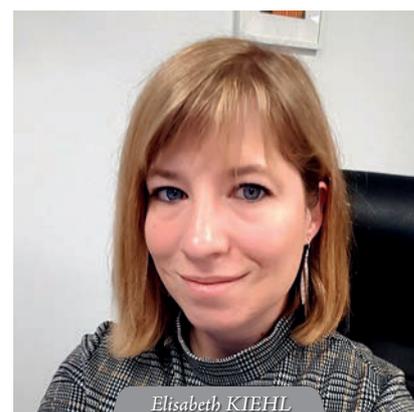
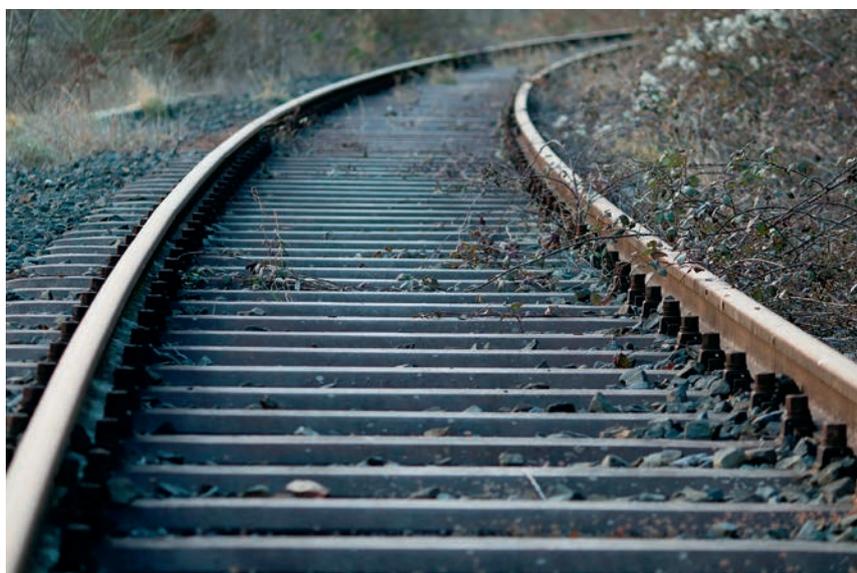
L'Open Barreau salue aujourd'hui le départ de sa corédactrice en chef, Me Florence Natalis. Elle achève son parcours au sein du Barreau de Liège - Huy sur une dernière note positive, faite de contributions diverses et variées.

Avant de vous laisser vous consacrer à la lecture de ce numéro, une dernière question m'apparaît cependant encore devoir être résolue. Dès lors qu'en France, l'expression admise sera plus volontiers « mener une vie de Barreau de chaise », pouvons-nous définitivement en déduire que le Bâtonnier serait le chef des débauchés ?

Bonne lecture !

Elisabeth KIEHL

Edito rédigé le 7 mai 2021



Elisabeth KIEHL

Le RGPD, une opportunité à saisir et à maîtriser!

En cette période chahutée où le « distanciel » règne en maître grâce aux techniques de communication modernes, la protection de nos données à caractère personnel revêt une importance accrue.

Trois années après son entrée en vigueur, nous devons malheureusement constater que le Règlement Général sur la Protection des Données n'est pas encore tout à fait entré dans les mœurs.

Conscient de cette difficulté d'appropriation et d'application du concept, notre barreau de Liège-Huy finalise sa mise en conformité au RGPD, avec l'aide d'un partenaire sélectionné à l'issue d'un appel d'offres et avec le soutien de la commission RGPD d'Avocats.be, afin d'être à même de vous apporter au plus vite notre aide et les outils nécessaires pour vous permettre de terminer la mise en conformité de vos cabinets d'avocats.

La grande majorité des avocats ne se sent pas totalement concernée par cette réglementation qui peut paraître indigeste.

Le traitement de données personnelles devrait pourtant être au centre de nos préoccupations dès l'instant où l'essence de notre profession est de veiller à la sauvegarde des intérêts de nos clients et a *fortiori* de leurs données à caractère personnel.

En outre, toutes les données à caractère personnel de nos clients et de notre personnel aussi, ne sont-elles pas une part de notre matière première, ce qui nous permet d'exercer notre métier de manière optimale ?

Il s'impose dès lors que nous traitions celles-ci dans le respect de la réglementation en vigueur.

Il en va de notre crédibilité et de notre professionnalisme.

Or, pour rappel, nous agissons très souvent en qualité de responsables du traitement de données à caractère personnel puisque nous déterminons leur utilisation, leur finalité et les moyens mis en œuvre pour réaliser ces dernières, ce qui implique le respect d'une série d'obligations qu'il

serait fastidieux de reprendre de manière exhaustive dans cet éditorial. Citons néanmoins l'obligation d'information qui pèse sur tout responsable du traitement et le droit d'accès dont doit bénéficier toute personne concernée.

La mise en conformité de nos cabinets devient dès lors une urgence absolue.

La première étape de cette mise en conformité doit prendre la forme d'un « état des lieux » de la situation actuelle :

- > Déterminer le degré d'intégration du cabinet envisagé (exercez-vous en association pleinement intégrée, en association de frais, partagez-vous uniquement un immeuble avec d'autres consœurs/confrères... ?) afin de déterminer *in fine*, le ou les responsable(s) du traitement effectif(s);
- > Détailler les données traitées et les finalités poursuivies;
- > Documenter l'endroit et la manière dont ces données sont stockées, les personnes (avocats, secrétariat, comptable...) pouvant y accéder et les mesures de protection mises en place;
- > Etablir une première version d'un registre des activités de traitement des données et identifier les problèmes de conformité.

La seconde étape consiste en l'établissement d'un « plan d'action », sur la base de l'état des lieux réalisé, qui permet de dresser la liste des actions à réaliser afin d'être en conformité avec le RGPD.

Il convient ainsi de consacrer à ce processus de mise en conformité toute l'attention qu'il mérite puisque, bien qu'il s'agisse d'un travail de longue haleine, il permettra de confirmer la confiance que nos clients placent en nous, au moment où une partie de la population pense et soutient parfois que le respect de notre vie privée a été bafoué.

Le Barreau se doit d'être un restaurateur de la confiance envers l'Etat et plus spécialement la Justice.

Nous devons plus que jamais être les garants des droits et libertés individuelles



et veiller à constituer un rempart fort contre une exploitation éventuelle de nos données à caractère personnel dépassant ce qui serait acceptable au regard de la situation sanitaire que nous connaissons.

Ainsi, ce qui définit l'essence d'un individu aujourd'hui, ce sont ses caractéristiques intrinsèques mais aussi celles qui permettent de le déterminer, de l'identifier... soit ses données à caractère personnel!

Il s'agit là de son bien le plus précieux! Ceux et celles qui ont vu leur liberté d'aller et venir limitée, se sentent à tout le moins meurtris et donnent désormais une priorité absolue au respect de leur vie privée.

Or, comment pourrions-nous continuer à nous présenter comme le premier défenseur de ces valeurs si nous ne veillons pas dans le même temps à respecter l'ensemble des obligations qui nous incombent en matière de protection des données à caractère personnel?

Faisons mentir le vieil adage selon lequel «*les cordonniers seraient toujours les plus mal chaussés*».

Le sujet est bien trop sensible pour ne pas s'en préoccuper.

L'Ordre des avocats de Liège-Huy souhaite vous soutenir et vous aider dans cette démarche : tout d'abord au moyen d'outils tels que des modèles de registre d'activités de traitement, de police vie privée... que vous adapterez à votre pratique et à votre structure.

Nous œuvrons également à la finalisation d'un guide de bonnes pratiques au sein de la commission RGPD d'Avocats.be, qui sera bientôt diffusé.

Nous veillerons par ailleurs à organiser des séances de sensibilisation et d'information afin de vous accompagner au mieux dans votre processus de mise en conformité au RGPD.

Ensemble, relevons ce nouveau défi!

Bernard Ceulemans
Bâtonnier

Laurent Winkin
Vice-Bâtonnier et
Bâtonnier de division de Liège



Bernard CEULEMANS



Laurent WINKIN

Vous êtes satisfaits de votre logiciel spécifique pour avocats ?

**Parfait ! Comme pour un avocat,
LimeLogic est la société d'IT qu'on voit
avant pour éviter les ennuis après !
Votre utilisation de l'IT est-elle facile
et confortable ? Vos données et les accès
à ces données sont-ils protégés ?**

**Grâce à notre formule « all inclusive », offrez vous
une équipe informatique pour un prix adapté
à la taille de votre organisation.**

Vous voulez en savoir plus ? Rendez-vous sur notre site



LIMELOGIC

Rue Ernest Sovay, 29a | 4000 Liège | Tél. : +32 4 221 10 10
Avenue Gustave Demey, 47 | 1160 Auderghem | Tél. : +32 2 850 94 07
Fax : +32 4 221 20 20 | info@limelogic.be

www.limelogic.be

24H/24 | 7J/7 | Support en français-néerlandais-anglais

LA RENTRÉE 2021 : COMPTE-RENDU



Le décompte s'est amorcé avec la minutie d'un compte à rebours pour le lancement d'une fusée. Il a suffi de cliquer sur le lien pour le voir apparaître sur le compteur digital. A 15 heures, les opérations étaient lancées, pile.

L'image qui occupe notre écran est celle d'un plan fixe sur une estrade fonctionnelle réduite à sa plus simple expression, flanquée de vagues plantes vertes sur les côtés. En arrière fond, les logos du Barreau de Liège-Huy, du Jeune Barreau et des annonceurs publicitaires. Au devant, quelques invités sagement assis, espacés les uns des autres conformément aux règles de distanciation sanitaire. Le protocole, dans tous les sens du terme.

Conformément à l'usage, la Présidente du Jeune Barreau ouvre le bal, visiblement soulagée de pouvoir le faire devant un semblant de public, un présentiel a minima. Pour autant, introduisant cette rentrée 2021, chamboulée et inédite, M^{me} Mathilde Rentmeister ne paraît ni abattue ni découragée. Elle se prête au cérémonial avec l'allant que l'on lui connaît.

Initialement désigné orateur pour l'année 2020, Thomas Bocquet aura dû attendre un an pour cause de confinement. Investi au sein de notre Barreau dans plusieurs commissions et lauréat de divers prix d'éloquence, dont celui du concours « J'Accuse » organisé par la Conférence du Jeune Barreau de Bruxelles qui lui fut attribué en 2019, il présente la particularité d'avoir effectué ses études de droit en

France et d'y vivre une grande partie de son temps, avec la famille qu'il a fondée.

« *Tout s'achète : l'homme, la planète Terre, vous et moi... L'homme est un produit comme un autre* », c'est sur ces mots que Me Bocquet commence son discours. Très vite, il campe son sujet : comment évaluer le prix d'une vie humaine ? Le marché des organes, la crise des réfugiés et le paroxysme des contradictions qu'elle incarne à Lesbos, l'analyse micro-économique, macro-économique... La question s'aborde sous une multitude d'angles. Il esquisse une loi : celle selon laquelle plus un Etat est riche, plus la valeur d'une vie sera élevée. Il dresse un constat : « *nous n'avons jamais été autant inégaux que face au prix de notre vie* ». Comment ne pas apercevoir dans son propos la résonance de ce que nous vivons maintenant depuis plus d'un an ? Le coût d'un investissement économique versus le coût d'une vie préservée. A supposer qu'il y ait opposition entre ces deux termes...

Plus loin, notre orateur invoque Orwell, évoque la dystopie, concept fort à la mode ces jours-ci. Il mentionne le passeport vaccinal et interroge les conséquences éthiques, juridiques qu'il induit. En guise de fin, il tente une conclusion : si chaque être humain a un prix, nous demeurons frères et sœurs en humanité alors qu'aucun système n'a jamais mené au bonheur universel, pas plus qu'à la justice qui demeure une illusion.

Y a-t-il un juste prix à la vie lui répond le Bâtonnier Ceulemans, un prix égal pour

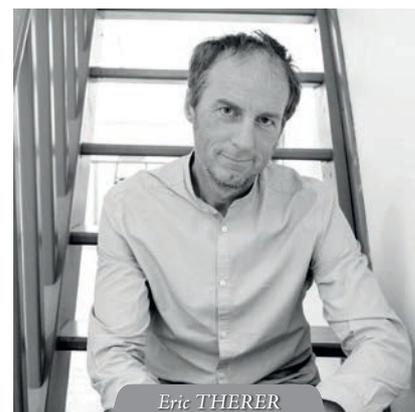
tous ? Si oui, comment le calculer ? Et de citer celui accordé pour la vie perdue de George Floyd : 27 millions de dollars. En boutade, il renverra à son propre compendium sur l'évaluation du dommage corporel. Commentant la pandémie, il considère qu'en Belgique, chaque vie aura eu la même valeur. L'objectif assigné du gouvernement de sauver des vies, coûte que coûte, n'aura pu se poursuivre qu'avec le consentement des citoyens, socle constitutif de la démocratie. Au final, sa réplique s'avère mesurée, à la fois bienveillante et interpellante par rapport à ce que nous vivons.

Suivront la remise des prix traditionnels dont le prix Julia Bertrand-Grandry, décerné cette année à notre Consœur Laure Papart avec un vrai bouquet de fleurs non digital. Laure, figure inspirée et inspirante de notre Barreau, infatigable et persévérante... La présidente reprendra une dernière fois le micro pour annoncer que cette rentrée n'était en réalité qu'une première partie et que l'autre, l'autre rentrée 2021, devrait suivre dans un avenir très proche si les mesures le permettent...

Cette année, pas de verre de l'amitié, pas de cocktail mondain. Pas de banquet, pas de revue. Mais, en épilogue, une vidéo surprise diffusée sur grand écran, conviant les actrices et acteurs de la revue pour un émouvant remake du « Place des grands hommes », de Patrick Bruel, intitulé, qui l'eût cru, « Place du covid ».

La rentrée 2021, une rentrée décidément inédite.

Eric Therer



Eric THERER

INTERVIEW DE M^{me} LAURENCE MICHIELS

Interview de M^{me} Laurence MICHIELS

Il y a près d'un an, le Barreau de Liège-Huy voyait le jour.

L'Open Barreau a souhaité en savoir plus au sujet d'une personne qui joue un rôle essentiel en son sein, en particulier, dans le fonctionnement de la composante hutoise de notre Ordre : M^{me} Laurence MICHIELS.

A la fois secrétaire du Bâtonnier de Division et en charge du Service d'aide juridique hutois, M^{me} MICHIELS est sur tous les fronts, même si elle parvient heureusement encore à trouver le temps de nous communiquer son enthousiasme avec humour.

EK : Pour ceux qui ne vous connaîtraient pas, pourriez-vous nous rappeler quelles sont vos différentes fonctions ?

LM : A Huy, il n'y a « que » moi donc je fais un petit peu de tout.

Je suis la secrétaire du Bâtonnier et je travaille pour le BAJ et la CAJ.

Concrètement, je prépare les réunions du Conseil de l'Ordre, les différents dossiers

(déontologiques, disciplinaires, notifications de litiges honoraires, attestations, les cartes d'identité professionnelle ...), je réponds aux demandes des avocats. J'essaie d'accompagner et d'accueillir au mieux le justiciable...

J'ai même une toge de réserve pour les avocats extérieurs au cas où ils en manquent.

EK : Voilà qui est bon à savoir !

EK : Comment pourriez-vous décrire votre travail de secrétaire du Bâtonnier de division ?

LM : Actuellement, il n'y a pas encore eu beaucoup de modifications concernant les tâches qui me sont imparties à l'exception, depuis la fusion, de certaines compétences maintenant regroupées. Je travaille en bonne entente avec mes collègues liégeois et, en cas de questions, je n'hésite pas à appeler les uns ou les autres.

Au niveau de l'aide juridique, mon travail ne diffère pas à l'exception de l'organisation des permanences pour lesquelles certaines adaptations ont dû être mises en place en raison de la pandémie.

EK : Depuis combien de temps exercez-vous vos fonctions au sein de l'Ordre ? Que faisiez-vous auparavant ?

LM : J'exerce mes fonctions depuis décembre 1998.

J'ai commencé ma carrière comme secrétaire du Bâtonnier Etienne DE LIEDEKERKE à mi-temps. Rapidement mes heures ont été augmentées. De mémoire, deux ans après. J'ai alors commencé à m'investir dans l'aide juridique.

A l'époque, je devais tout encoder, des demandes aux rapports des avocats !

Auparavant, je travaillais pour un consultant en informatique.

EK : sacré travail pour une seule personne !

LM : J'ai toujours été intéressée par l'évolution, en particulier au niveau des différentes réformes, législation, etc.

Je mets un point d'honneur à me tenir à jour. Intellectuellement aussi.

Je considère que je travaille au service du Barreau. Aussi je fais toujours de mon mieux, tant pour eux que pour les justiciables. L'accueil du justiciable est aussi la vitrine de votre profession et donc je considère important de les accueillir au mieux.

EK : Quelle était votre image du Barreau lorsque vous êtes arrivée ? A-t-elle évolué ?

LM : Huy, c'est un petit Palais où tout le monde se connaît. L'ambiance est assez familiale et tout le monde a mon numéro de GSM en cas de besoin.

Il m'arrive même de temps en temps de jouer le rôle de confidente...

EK : N'est-ce pas difficile de devoir s'adapter aux personnalités et aux différents projets menés par chaque Bâtonnier ou Bâtonnier de Division ?

ML : Il y a toujours un certain temps d'adaptation mais c'est le propre de la profession. Je considère que je dois



pouvoir m'adapter à chaque Bâtonnier et je tente d'y parvenir de mon mieux. Je présume que j'y parviens! (rires).

EK : Quel est votre meilleur et votre pire souvenir dans l'exercice de votre métier ?

LM : J'ai beaucoup de bons souvenirs. Je voudrais évoquer peut-être pas le meilleur mais en tout cas l'un de mes souvenirs les plus émouvants.

Un jour, une justiciable qui bénéficiait de l'aide juridique a fait tout le voyage en train depuis Bruxelles pour m'offrir quelques dattes afin de me remercier pour mon écoute et mon accompagnement. Cela m'a énormément touchée.

Quant au pire souvenir, je pense au suicide d'un avocat hutois.

EK : Je souhaiterais terminer par quelques questions plus personnelles, pour mieux apprendre à vous connaître.

De quelle région êtes-vous originaire ?

LM : Je suis originaire de Waremme, à égale distance de Liège et de Huy.

EK : En effet! Comment décririez-vous vos principaux traits de caractère ?

LM : Il faudrait le demander aux avocats de Huy!

Je peux dire que je suis serviable, aimable, polie et dynamique. Pour le reste, je n'aime pas beaucoup parler de moi (rires).

EK : Quelles sont vos passions ?

LM : J'aime beaucoup lire; j'adore également voyager et tout particulièrement en moto.

EK : Dernière question personnelle : êtes-vous mariée, avez-vous des enfants ?

LM : Mon compagnon travaille dans le milieu judiciaire. J'ai une fille de 25 ans.

EK : Enfin, question piège : la profession d'avocat s'apparente-t-elle, selon vous, davantage à Koh Lanta, à Fort Boyard ou à Top Chef ?

LM : (rires) C'est en effet un piège! Je dirais que c'est un petit peu des trois.

Il y a un côté « Koh Lanta » par les épreuves à passer. Le niveau d'exigence est de plus en plus élevé. L'évolution de la profession n'est pas évidente par rapport à toutes les tâches administratives à tenir dans des délais parfois très courts.

Le délai de paiement excessif des indemnités pour l'aide juridique s'apparente aussi à une épreuve de Koh Lanta.

Je pense que le côté « Fort Boyard » est également présent pour qui concerne les peurs. Je pense notamment aux risques liés à la mise en cause de la responsabilité, en particulier des jeunes avocats.

Enfin, je vois également un côté « Top Chef » au niveau de l'exigence.

On exige de plus en plus que l'avocat soit un spécialiste, en particulier pour les plus jeunes. On en demande de plus en plus. L'obligation de formation permanente prévue et le contrôle mis en place constituent des exemples propres à la profession.

EK : Un dernier mot pour la fin ?

LM : Pour conclure, je tiens à dire que je suis heureuse de pouvoir intégrer le Barreau unifié de Liège - Huy.

Ma porte est ouverte pour tous les avocats liégeois qui le souhaiteraient ainsi que pour discuter!

Rendez-vous est donc pris!

Elisabeth KIEHL



Laurence MICHIELS

webwin

Pour les cabinets d'avocats

La solution idéale pour communiquer facilement avec vos clients et démarquer votre cabinet d'un point de vue digital



Démarquez-vous et soyez visible sur le Web !

 **Attirez vos clients et prospects** avec un site Web adapté à votre image professionnelle.



Intégrez facilement les contenus spécifiques à votre cabinet (votre mission, les actualités, les offres d'emploi, les événements...).

 **Renforcez votre présence en ligne** avec du contenu de qualité et continuellement actualisé par les équipes Larcier-Intersentia, sans devoir y consacrer votre temps si précieux.



Créez des newsletters centrées sur vos clients dans un cadre budgétaire maîtrisé via un back-office pratique.

 **Demandez-nous une démo gratuite et découvrez notre offre complète sur webwin.be**



LARCIER
INTERSENTIA

PRÉSENTATION DES MEMBRES DU SECRÉTARIAT DE L'ORDRE

Que serait l'Ordre sans ses employés ? Parfois dans l'ombre, certains plus visibles, ils n'en sont pas moins tous aussi indispensables que les abeilles ouvrières dans la ruche qu'est notre Barreau.

A Liège, le secrétariat de l'Ordre comprend cinq employés : Eric Franssen, Silvia Cazzetta, Carine Pahaut, Bérénice Gester et Christel Vanmullen.

Trois d'entre eux vous sont déjà connus (notamment grâce aux excellentes interviews réalisées par nos prédécesseurs, auxquelles nous allons vous renvoyer). Leurs fonctions au sein de l'Ordre ont cependant évoluées au fil des années et à l'occasion du rapprochement avec Huy, l'Open Barreau a décidé de vous (re)préciser leurs compétences.

Les autres deux employées, Bérénice Gester et Christel Vanmullen, ne vous ont pas encore été présentées et ont été interviewées plus longuement pour que vous puissiez les découvrir.

| Eric FRANSSSEN

Qui n'a jamais eu un problème informatique avec Avocats.be ou son adresse mail ? Le mot clé pour le régler est Eric Franssen.

L'Open Barreau vous propose de relire sa précédente interview du 24 mars 2016 : <https://open.barreaudeliege-huy.be/fr/2016/03/24/25-ans-deja>

Les tâches d'Eric Franssen se sont développées au fur et à mesure des années.

En tant que Directeur de l'Ordre, il s'occupe de la gestion des événements organisés par l'Ordre au sens large et du suivi des travaux des commissions (y compris des représentants liégeois aux commissions d'AVOCATS.BE), il suit les travaux du Conseil de l'Ordre, coordonne

le Codex et diffuse les procès-verbaux expurgés, il assure également l'administration générale de l'Ordre avec le Bâtonnier (en matière de bâtiments, d'infrastructure, d'assurance, de contrats avec les fournisseurs, le sponsoring et les partenaires...). Il participe à la Commission des Finances, à la préparation du budget et effectue les appels de cotisations à l'Ordre.

En tant que responsable IT, Eric Franssen gère les différents outils médias du Barreau, le parc informatique (hardware et software) et la communication, tant interne qu'externe, il participe aux Commissions Communication et Innovation. Il travaille également à ce titre pour Avocats.be : il participe à la Commission Informatique et au Comité exécutif du Département Informatique, il s'occupe des applications LGO, Onesource et Contactoffice.

Enfin, Eric Franssen collabore à la gestion administrative de la Bibliothèque Jacques Henry.

| Silvia CAZZETTA

Qui ne connaît pas Silvia Cazzetta et n'a jamais été frappé par sa bonne humeur et son dynamisme ?

Pour une interview plus complète, l'Open Barreau vous renvoie à son article du 23 février 2017 : <https://open.barreaudeliege-huy.be/fr/2017/02/23/silvia-cazzetta-20-ans-au-service-de-lordre>

Silvia Cazzetta est la secrétaire du Bâtonnier (du Barreau de Liège-Huy désormais). Elle décrit elle-même sa tâche comme « illimitée et permanente » (sic) dans un grand rire, et c'est sans peine qu'on veut bien la croire.

Silvia Cazzetta est multitâches, s'occupe du Protocole et assiste le Bâtonnier

dans ses missions récurrentes comme occasionnelles.

Le travail de Silvia Cazzetta est tellement large, divers et varié qu'une édition entière de l'Open Barreau pourrait lui être consacrée.

| Carine PAHAUT

Si vous vous inscrivez aux formations ou événements organisés par l'Ordre, vous avez forcément été accueillis par le sourire de Carine Pahaut.

A l'occasion de ses dix années de services au sein de l'Ordre, une interview plus longue lui a été consacrée et l'Open Barreau vous invite à la redécouvrir : <https://open.barreaudeliege-huy.be/fr/2018/12/06/dix-ans-en-2019-rencontre-avec-carine-pahaut>

Carine Pahaut a d'abord été engagée comme secrétaire de la Commission des Honoraires, fonction qu'elle exerce toujours, et pour remplacer Silvia Cazzetta de manière ponctuelle.

Les missions de Carine Pahaut se sont ensuite développées et elle est devenue secrétaire du Conseil de Discipline, du Centre de médiation, du Centre d'arbitrage de l'EUREGIO et des avis pour le Conseil Supérieur de la Justice.

Elle gère également l'organisation des Conférences économiques de la Commission Barreau/Entreprises et des diverses formations de l'Ordre. Elle valide notamment les points que vous encodez sur la nouvelle plate-forme LGO pour aider la Commission Formation permanente.

C'est probablement dans ses tâches plus ponctuelles, comme la distribution des annuaires, que vous la rencontrez le plus souvent.

INTERVIEW DE MADAME BÉRÉNICE GESTER, EMPLOYÉE DE L'ORDRE DES AVOCATS DU BARREAU DE LIÈGE-HUY

Suite au départ de Madame Simone Mertens à la retraite, Madame Bérénice Gester a changé de fonction; elle nous explique son nouveau travail.

Laura Nicolini : Quand êtes-vous entrée en fonction ?

Bérénice Gester : Le 18 novembre 2013

L.N. : Depuis quand avez-vous repris les fonctions de Madame Mertens ?

B.G. : Le 24 décembre 2020

L.N. : Quelle(s) différence(s) par rapport à vos fonctions précédentes ?

B.G. : Tout l'aspect comptable est nouveau; je n'ai pas fait d'études de comptabilité. La comptabilité de l'Ordre est particulière, ce n'est pas une entreprise classique.

De mes précédentes fonctions, j'ai conservé la gestion des mouvements (Tableau) et de l'annuaire électronique.

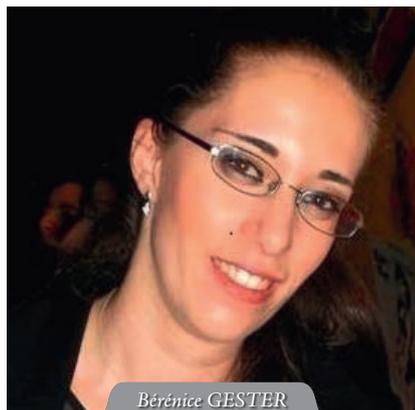
Dans les nouveautés, j'aide à la gestion des cotisations à l'Ordre.

Je suis également autonome : je gère mon travail à ma manière, et ça me plaît.

L.N. : Quel est votre parcours professionnel ?

B.G. : J'ai fait mes études secondaires générales à Saint-Véronique, puis je suis allée à Saint Martin pour effectuer des études en assistantat de direction.

J'ai commencé à travailler en intérim pour des missions ponctuelles dans des usines ou de grosses entreprises (comme TNT), mais je préfère les petites structures.



Bérénice GESTER

Par hasard, j'ai répondu à l'annonce du Barreau de Liège qui recherchait un employé pour renforcer le secrétariat; cela correspondait à mon profil. C'était du temps du Bâtonnier Renette. J'ai été retenue.

J'ai commencé à travailler pour l'Ordre à temps partiel en contrat à durée déterminée. J'ai travaillé en collaboration directe avec Silvia (Cazzetta), puis Simone (Mertens) m'a prise en quelque sorte sous son aile pour gérer le mouvement du Tableau.

Eric (Franssen) m'a ensuite expliqué le fonctionnement de l'Extranet, la préparation et l'envoi des Info Ordre, ...

J'ai également aidé Carine pour la préparation des événements de l'Ordre (réceptions, conférences, etc.).

J'estime avoir beaucoup de chance d'avoir obtenu ce poste; j'ai une place en or, Et il y a un côté très humain dans mon travail.

Je remercie Monsieur le Bâtonnier Ceulemans de m'avoir proposé de remplacer Simone Mertens, c'était une surprise mais elle a été excellente. Je prends mon travail à cœur et j'adore ce que je fais.

L.N. : D'un point de vue privé, d'où venez-vous ?

C.V. : Je suis née à Uccle. J'ai déménagé avec ma maman à Alleur quand j'étais jeune et ai fait mes études à Liège.

J'ai acheté ma maison en 2011 à Liège.

L.N. : Quels sont vos meilleurs(s) et pire(s) souvenirs dans votre métier ?

B.G. : Des meilleurs souvenirs, j'en ai énormément. J'ai eu un parcours semblable

à Simone Mertens et j'ai partagé des souvenirs mémorables avec elle.

J'ai été intégrée parmi les membres du personnel de l'Ordre; ils sont pour moi comme une famille.

Le pire souvenir? Je n'en ai pas. J'avais juste la crainte, quand je travaillais avec Silvia, et surtout quand je la remplaçais pendant ses congés, de mal faire. Il m'est évidemment arrivé de faire des erreurs et Silvia s'est (un peu) fâchée (rires). Cela étant, elle prenait toujours la peine de m'aider à comprendre de mes erreurs.

L.N. : Le Bâtonnier change tous les deux ans et les employés de l'Ordre restent en place. Comment vivez-vous ce renouvellement permanent et comment vous adaptez-vous ?

B.G. : Au début, on fait le point avec le Bâtonnier nouvellement élu pour connaître ses attentes et tenter de trouver la meilleure façon de collaborer.

L'adaptation se fait naturellement, je me plie à sa manière de travailler tout en gardant une certaine autonomie.

Certains bâtonniers veulent tout voir et d'autres nous laissent un peu plus de liberté.

Nous sommes tous relativement souples dans notre travail.

*Interview réalisée par
Laura Nicolini*



Laura NICOLINI

INTERVIEW DE MADAME CHRISTEL VANMULLEN, NOUVELLE VENUE DANS L'ÉQUIPE DE L'ORDRE DES AVOCATS DU BARREAU DE LIÈGE-HUY

Suite au départ de Madame Simone Mertens à la retraite, Madame Bérénice Gester a repris les fonctions de la première et une nouvelle recrue est donc fraîchement arrivée pour renforcer l'équipe de l'Ordre, Madame Christel Vanmullen.

Mesures sanitaires obligent, vous êtes probablement très peu à avoir rencontré ce nouveau visage, de sorte que l'équipe de l'Open Barreau s'est chargée d'aller lui poser quelques questions pour vous la présenter.

Laura Nicolini : Quand êtes-vous entrée en fonction ?

Christel Vanmullen : J'ai commencé le 19 octobre 2020.

L.N. : En pleine pandémie de la COVID-19 donc. Comment s'est passée votre arrivée ?

C.V. : Bien, étant donné que nous ne sommes pas en télétravail, j'ai commencé à travailler directement au contact de mes collègues. Principalement Bérénice (Gester) et Silvia (Cazzetta) m'ont écolée, Eric (Franssen) également.

L.N. : Pour aider nos confrères à vous connaître, quel est votre parcours professionnel ? Comment avez-vous atterri au Barreau de Liège-Huy ?

C.V. : A la base, je suis agrégée en journalisme de l'Université de Liège.

J'ai travaillé en freelance pour la Libre Belgique Gazette de Liège fin des années 1990 (à peu près de 1998 à 2002). J'effectuais en parallèle une petite collaboration avec Belga.

Je suis ensuite devenue attachée porte-parole et rédactrice pour la police fédérale (Etat Major) pendant 6 à 8 ans.

J'ai pris une longue pause carrière pendant 12 ans pour m'occuper de mes enfants mais j'avais quand même une petite activité indépendante dans le graphisme (mise en page diverses, élaboration de brochures et de publicités, rédaction... pour des entrepreneurs principalement et des petits indépendants).

J'ai également travaillé six mois dans l'immobilier.

Je voulais retravailler à temps plein, mes enfants étant désormais adolescents et jeunes adultes.

Un ami m'a conseillé de postuler à l'offre du barreau de Liège-Huy puisque c'était notamment pour retravailler dans le domaine de la communication.

L.N. : Justement, quelles sont vos fonctions au sein de l'Ordre ? Que faites-vous au quotidien ?

C.V. : Je m'occupe du secrétariat pour la «petite déontologie» et celui du Bâtonnier de la division de Liège, Laurent Winkin.

Je remplace ponctuellement M^{me} Cazzetta quand elle est congé (j'essaye en tout cas de faire de mon mieux pour qu'elle soit satisfaite – rires).

Je m'occupe également des publications de l'extranet (Info Ordre, rôles de la Chambre du Conseil, etc.).

L.N. : D'un point de vue privé, d'où venez-vous ? Avez-vous une famille ?

C.V. : Je suis liégeoise.

J'ai 3 enfants, 3 garçons, de 16, 18 et 22 ans.

L.N. : Aidez-nous à vous connaître ? Quelle est votre principale qualité ? Et votre pire défaut ?

C.V. : Je suis sociable, en sachant garder une certaine réserve quand il le faut. Je m'adapte également facilement et peux rebondir en cas de difficulté.

Comme défaut, je suis susceptible pour certaines choses mais j'accepte la critique



Christel VANMULLEN

si elle est fondée et expliquée pour que je puisse me corriger.

L.N. : Quelles sont vos passions ? Où pourrions-nous vous croiser pendant vos congés ?

C.V. : Pour me croiser, c'est facile, en terrasse avec des amies (rires). Enfin, hors période de confinement.

Sinon, je fais pas mal de sport : golf et padel principalement. Tennis également mais la pratique est moins souple avec la période difficile que nous connaissons sur le plan sanitaire.

L.N. : Le monde des avocats est-il conforme à ce que vous imaginiez ?

C.V. : J'ai fait un an en droit à l'université et j'ai quelques connaissances qui sont avocats mais les avocats en général ne sont pas conformes à l'image que j'en avais.

J'imaginai qu'ils étaient tous très structurés, mais en fait je me rends compte qu'ils peuvent également être brouillons et certains, même, avec un côté un peu « artiste » (rires).

Et enfin, pour terminer, pouvez-vous répondre à un petit quiz simple ?

L.N. : Qui est le Bâtonnier en exercice ?

C.V. : Bernard Ceulemans

L.N. : Qui est le Bâtonnier de division à Liège ?

C.V. : Laurent Winkin

L.N. : Quand ont lieu les prochaines élections de l'Ordre ?

C.V. : Mai 2021 ... juin 2021! (avec une petite aide de votre serveur)

L.N. : Qui est le Président du Jeune Barreau de Liège ?

C.V. : Mathilde (Rentmeister)

L.N. : Qui est le Directeur de l'Ordre ?

C.V. : Eric Franssen

Presque un sans-faute donc pour notre nouvelle recrue.

*Interview réalisée par
Laura Nicolini*

IL EST TEMPS D'OUVRIR LES YEUX SUR VOTRE PENSION !



WWW.BBF-ADVERTISING.COM

SOYEZ PRÉVOYANT... ET, DÈS AUJOURD'HUI, PENSEZ À DEMAIN
AVEC LA PENSION LIBRE COMPLÉMENTAIRE POUR INDÉPENDANTS (PLCI)
ET LA CONVENTION DE PENSION POUR TRAVAILLEURS INDÉPENDANTS (CPTI)



**DÉCOUVREZ NOS PRODUITS DE PENSION
POUR AVOCATS, HUISSIERS DE JUSTICE
ET AUTRES INDÉPENDANTS**

Pour toute question ou proposition personnalisée,
contactez-nous à l'adresse info@cpah.be ou appelez-nous au 02 534 42 42

AVENUE DES ARTS 56, 1000 BRUXELLES - INFO@CPAH.BE - WWW.CPAH.BE

IRP agréée le 30/07/2007 sous le n° 55002

BILLET D'HUMEUR « N'AYONS PAS PEUR D'ÊTRE AVOCATS »

Le préambule de cet article est le récent rapport du SPF Economie traitant des Notaires et qui fait écho à l'« image de l'avocat ».

La lecture de ces quelques articles de presse n'ont fait que confirmer mon sentiment quant au monde juridique, retenant un passage particulier :

« L'analyse de l'Observatoire des prix met également en évidence que le recours régulier du consommateur aux notaires pour des services juridiques également proposés par d'autres acteurs du marché nuit à la concurrence. « Une plus grande transparence quant aux différents acteurs de marché permettrait dès lors une plus grande concurrence, à l'avantage du consommateur », pointe-t-on.

Enfin, l'analyse conclut que la rentabilité du notariat (16%) est supérieure à celle d'un certain nombre d'autres professions intellectuelles à orientation économique, telles que les comptables, huissiers de justice, avocats, géomètres ou architectes». (l'Avenir.net, 21/4/2021)

Où se situe-t-on dans ce monde juridique ? Quelle confiance inspire-t-on au justiciable ?

La confiance en le notaire est évidente pour celui-ci, c'est « l'Homme de droit » !

La magistrature a dans ses mains la décision !

L'avocat représente l'une ou l'autre partie avec partialité !

C'est sans doute l'idée du justiciable, cette image de l'avocat aujourd'hui encore souvent injustement mal menée par les médias.

Et pourtant « N'ayons pas peur d'être avocat ».

Nous sommes essentiels à la Justice, le garant des droits et du procès équitable.

Notre engagement envers le justiciable n'est jamais démenti, nous exerçons missions de conseil, d'assistance et de défense. Nous sommes des professionnels et les défenseurs du droit de chacun !

On ne peut d'ailleurs qu'être séduit par l'engagement des jeunes générations d'avocats dans la défense des intérêts des plus faibles, dans leur engagement dans la cause des droits de l'Homme, dans leur engagement dans la défense des libertés. Nous devons nous en enorgueillir !

Ne nous laissons pas de le rappeler, de remettre notre métier au centre du monde judiciaire, nous en sommes un maillon et le plus essentiel, communiquons encore et encore envers le monde extérieur et surtout les médias sur les qualités de notre métier.

Rappelons-leur ce garde de fou que notre professionnalisme est !

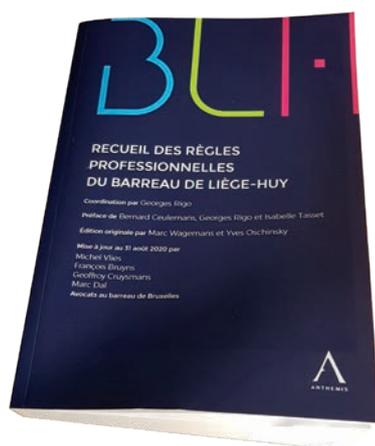
Redevenons « la femme ou l'homme de droit » en qui le justiciable placera sa totale confiance !

Soyons donc fiers d'être avocats !

*Christine Collignon
Vice-Bâtonnière
du Barreau de Liège-Huy*



LE RECUEIL DES RÈGLES PROFESSIONNELLES, UN OUTIL QUI VALORISE L'AVOCAT ET LA PROFESSION!



« Vos livres de droit ! Aussi loin que je puisse penser, les volumes tous semblables reliés en cuir noir m'ont inspiré du respect, le respect dû aux Tables de la Loi. Ils n'étaient pas des livres comme les autres, et ce qui étaient dedans occupait un rang particulier, possédait une dignité unique » (Pascal MERCIER, *Train de nuit pour Lisbonne*, Edition 10-18, 2008).

Le nouveau Recueil des règles professionnelles du Barreau de Liège-Huy vient de paraître à l'initiative remarquable de ses contributeurs bruxellois et liégeois.

Il s'agit d'une **édition augmentée** (661 pages - 1.16 Kg). Non seulement, l'ensemble des règles légales, déontologiques, du droit disciplinaire et le Codex sont rappelés mais pour la première fois, et là est la vraie nouveauté, le Recueil propose des extraits de jurisprudence qui permettent de mieux apprécier et comprendre la portée des dispositions évoquées.

A ce stade, il s'agit pour l'essentiel de décisions bruxelloises mais, à terme, des décisions liégeoises viendront compléter

le Recueil et illustrer concrètement les dispositions qui régissent la profession.

La Commission de pratiques déontologiques du Barreau de Liège - Huy s'y emploie et proposera donc des décisions « locales » qui enrichiront la matière.

L'on ne saurait trop insister sur l'importance d'une approche pratique car elle nous permet de mieux appréhender le contenu de nos obligations et d'inscrire nos pratiques professionnelles dans le respect de celles-ci.

Dès lors, il convient que chacun d'entre nous puisse placer utilement ce Recueil à portée de main, de manière à lui éviter un empoussièrément qui serait préjudiciable à des utilisateurs non assidus.

Le volet consacré à la déontologie de l'avocat est important car celle-ci est au cœur de notre engagement et elle est le prolongement de notre serment.

Ainsi que le rappellent les promoteurs de l'édition 2021, les règles professionnelles et déontologiques constituent une théorie des devoirs de l'avocat.

Elles forment le cadre indispensable à un exercice honnête de la profession et elles permettent à l'avocat la pleine et entière expression de ses compétences et de ses qualités.

La norme déontologique, indispensable **outil de régulation**, garantit la loyauté procédurale et nous préserve des 'coups tordus' qui amputent l'avocat de sa droiture. Celui qui y succombe peut au passage perdre une partie de son crédit.

En d'autres termes, la déontologie promeut une pratique professionnelle rigoureuse et apaisée, aussi protectrice des intérêts qui sont confiés à l'avocat.

Outil préventif par excellence, le Recueil des règles professionnelles est un code des bonnes conduites. *C'est le livre qu'il faut ouvrir avant pour éviter les ennuis après!*

Mais au-delà, ces règles font la valeur et la respectabilité de notre profession. Elles valorisent l'avocat et le distinguent positivement sur le marché des professionnels du droit.

Elles sont un signe fort et intangible de son indépendance. Elles font de l'avocat un professionnel de confiance, qui par son serment s'engage à exercer la profession avec dignité, conscience, probité, indépendance et humanité.

A voir le Recueil des règles professionnelles sous cet angle, on en saisit toute l'importance. C'est ce qui fait sa valeur symbolique, au-delà de l'intérêt indéniable du rappel de la règle.

Et, à l'instar de la déontologie, il est « à la fois, l'expression d'un modèle de société, de notre idéal commun, l'arme juridique qui nous permet de défendre ce modèle et le guide de notre conscience.

Si nous sommes ici, c'est que nous en sommes pénétrés, que nous voulons la définir, l'épurer, la fortifier, la défendre, l'affirmer.

Parce que nous ne pourrions admettre un monde sans déontologie, un monde sans avocat ».

(Patrick HENRY, *La déontologie contre le droit*, Larcier - Barreau de Liège, 2018, p. 29).

Pascal BERTRAND
Ancien Bâtonnier
Georges RIGÔ
Ancien Bâtonnier

Membres de la Commission
de pratiques déontologiques

AU SECOURS! BOITE A OUTILS ANTI-STRESS POUR AVOCATS

Je vous propose un petit tour, non exhaustif, des sources de stress et les pistes pour n'en faire qu'une bouchée :

LA GESTION DU TEMPS ET DONC DE LA MOTIVATION

Serait-ce LE problème numéro 1 des avocats? En tout cas, l'omission d'agir et le non-respect des «*délais*» restent très largement les causes premières de sinistre (en R.C. professionnelle) avec 68% des cas¹. Les solutions :

| Prenez de la hauteur!

Inutile de vous rabâcher les oreilles avec les lois de Parkinson² et de Pareto (80/20%), les techniques ultraconnues de to do list³, «*pomodoro*» (chrono), matrice d'Eisenhower (I.U., I.NU., NI.U. NI.NU.), «*crapaud*» (tâche la plus difficile en premier), organisation en fonction de ses priorités⁴, règles des 2 minutes, pactes financiers à soi-même⁵ etc... En effet, on connaît TOUS l'ordre des tâches à faire, l'inutilité de rester au bureau jusqu'à 19 heures, de regarder 200 fois sa boîte de courriels et son GSM, etc... S'il s'agit simplement d'une tâche rébarbative, alors il faut déléguer ou agir. Quelques minutes de l'activité suffisent à stimuler le cerveau

pour poursuivre l'activité commencée. Pour calculer le temps que prendra une activité, pensez à vos expériences passées et isolez les différentes étapes avant de fixer un délai. Automatisez les tâches à faible valeur ajoutée. Utilisez au maximum des logiciels de gestion.

Mais ce n'est pas QUE cela qui cause du stress. «*On ne peut prendre en main son temps que si l'on sait ce que l'on souhaite en faire : en gros et en détail, en fin de compte ou par étape*»⁶. Si l'on aspire à maîtriser son temps, c'est pour vivre mieux, pas seulement pour gagner du temps. «*Il n'est rien de plus facile que perdre son temps! Il suffit de ne pas savoir ce que l'on veut*»⁷. «*Gérer son temps, c'est gérer son mal-être. Une distraction est une perte de temps qui, comme tout comportement, est déclenchée par le désir d'échapper à une situation inconfortable*»⁸. La procrastination peut cacher une peur (de la réaction d'un tiers ou de ne pas être à la hauteur...) ou un mauvais choix de carrière.

| Privilégiez les activités porteuses de sens

Pourquoi Diable opposer travail («*labeur*») et temps libre («*merveilleux*»)? Le travail peut évidemment rendre heureux. Le livre «*VIVRE, la psychologie du bonheur*» de Mihaly CSISZENTMIHALYI l'expose parfaitement. «*L'opposé de l'entropie*⁹



psychique est l'expérience optimale¹⁰. **Lorsque l'information qui entre dans la conscience est congruente avec les buts, l'énergie psychique coule sans effort**¹¹. Cette expérience optimale peut être obtenue par le travail (lorsque l'on se consacre à des conclusions passionnantes par exemple) ou les loisirs selon la conception que l'on s'en fait. «*(...) Les loisirs n'améliorent pas la qualité de vie s'ils ne sont pas utilisés d'une manière adéquate, ce qui ne s'apprend pas automatiquement.*»¹² Les loisirs autotéliques sont ceux qui permettent à l'individu de garder le contrôle de ses processus mentaux au lieu de les laisser gouverner par des simulations externes (comme la télé). Le Pr. P. Van Ommeslaghe était avocat à la Cour de Cassation, professeur d'Université, rédacteur de multiples articles et d'un Traité particulièrement clair. Il pratiquait aussi le ski, la planche

- 1 Ce pourcentage représente environ 60% des dépenses enregistrées les dix dernières années, hors réserves constituées, voir Bulletin de prévention O.B.F.G., juillet 2020, n° 36, p.2
- 2 Tendance à utiliser pour une tâche tout le temps dont on dispose
- 3 Nocives si elles sont trop longues ou si elles génèrent un sentiment négatif. Elles peuvent être contrebalancées par des listes d'expériences positives, souvenirs, habitudes à prendre etc.
- 4 St. COVEY, *Les 7 habitudes de ceux qui réalisent tout ce qu'ils entreprennent*, Paris, J'ai Lu, 2012.
- 5 N. EYAL et J. NI, *Imperturbables*, Talents Editions, Paris, 2020
- 6 J-LSERVAN-CHREIBER, *Le nouvel art du temps*, Albin Michel, Paris, 2000, p.140
- 7 L. COUDRON, *Stress, comment l'apprivoiser*, Paris, Ed. Belfond, J'ai Lu, 1992, p. 274
- 8 N. EYAL et J. NI, op. cit., p.51.
- 9 Notion issue des travaux de thermodynamie qui témoigne du niveau de désorganisation d'un système
- 10 L'engagement dans une tâche précise (un défi) qui fournit une rétroaction immédiate, qui exige des aptitudes appropriées, un contrôle sur ses actions et une concentration intense, ne laissant aucune place aux distractions ni aux préoccupations à propos de soi et qui s'accompagne (généralement) d'une perception altérée du temps constitue une expérience optimale. Mihaly CSISZENTMIHALYI, *VIVRE*, Robert Laffont (Pocket), Paris, 2004, p. 105
- 11 Mihaly CSISZENTMIHALYI, op. cit., p. 67
- 12 Mihaly CSISZENTMIHALYI, op. cit., p. 221



à voile et la flûte traversière¹³... Certes, nous n'avons pas tous son intelligence, mais pour ne pas gaspiller votre temps :

| Choyez votre concentration

On peut se détacher des loisirs «*passifs*» (en ne gardant que l'indispensable) comme on se «*détoxifie*» de l'abus de sucre. Dans son excellent livre «*Apocalypse cognitive*»¹⁴ **Gérald BRONNER** fait cette comparaison avec le sucre lorsqu'il parle de flux sur internet. «*(...) Au pire, c'est-à-dire à dilapider notre précieux trésor attentionnel par des activités de plaisir à court terme, stériles abrutissantes, qui font revenir sur le devant de la scène l'homme pré-historique*»¹⁵. Cette appétence, dont nous avons vu certains des aspects les plus saillants : *sexualité, conflictualité, peur, incomplétude cognitive, informations égocentrées, est comme du sucre pour notre cerveau*».

| Pratiquez le miracle morning¹⁶

Avoir du temps qui n'appartient qu'à vous, avant les activités dites *utiles* ou *routinières*, permet de mieux commencer la journée.

| Li-mi-tez

D. LOREAU a raison : «*Dans nos sociétés occidentales, nous ne savons plus vivre simplement, nous avons trop de biens matériels, trop de choix, trop de tentations, trop de désirs, trop de nourriture*».¹⁷

La Covid rappelle que l'on apprécie pleinement une chose quand on en est privé¹⁸. Le changement intentionnel (de groupe, projet, compétence...) stimule le cerveau par une expérience positive dont on ne se lasse pas, au contraire de l'accoutumance hédonique aux objets. L'excellent livre du Professeur Barry SCHWARTZ¹⁹ rappelle le confort de la limitation des choix. On peut décider d'être fidèle, de ne porter que des vêtements noirs etc.

| Ayez toujours un projet

L'athlète et préparateur mental de sportifs, Dominique SIMONCINI le résume : «*L'être humain est fait pour nourrir des projets, entretenir des rêves et chercher à les réaliser. Quand il ne fonctionne plus ainsi, il se laisse gagner par la tristesse et le dégoût de lui-même, qu'il va tenter de masquer par des comportements destructeurs*»²⁰. Le projet n'a pas besoin d'être utile. Selon Viktor FRANKL, «*Nietzsche a raison lorsqu'il dit que celui qui a une raison de vivre peut endurer n'importe quelle épreuve ou presque*»²¹. Nous n'avons jamais disposé d'autant de liberté pour réussir notre vie, ce qui peut engendrer des angoisses²². Les projets doivent être détaillés.

| Méditez

Comme l'explique le Docteur Steven LAUREYS, neurologue : «*Notre mécanisme de survie hyperdéveloppé est, évidemment, la raison pour laquelle nous avons pu aller si loin dans notre processus d'évolution. Hélas, c'est aussi la raison*

pour laquelle, au XXI^e siècle, nous cogitons autant et connaissons autant d'épisodes de stress. Notre mécanisme interne de survie est devenu si complexe que notre cerveau n'a plus jamais la paix, même lorsque nous allons nous coucher le soir. Combien de fois nous arrive-t-il de rester éveillés parce que nous pensons à mille et une chose à la fois?»²³ La méditation permet de reprogrammer notre cerveau même si l'initiation n'est pas si simple²⁴.

Il n'y a pas de paradoxe à prôner le *slow down* et l'efficacité : chaque activité porteuse de sens est faite avec concentration, préparation, sans agitation ni distraction, en réfléchissant aux blocages émotionnels. A ce sujet, il est heureusement possible de se concentrer sur les bénéfices d'un événement a priori négatif. «*On ne contrôle certes pas toujours ce qui survient. Mais on contrôle toujours le regard que l'on porte sur ce qui nous arrive et la façon dont on y réagit*»²⁵ Comme le conseillait l'écrivain Max Lucado : «*Faites un effort. Bougez-vous. Ecrivez une lettre. Présentez vos excuses. Partez en voyage. Offrez un cadeau. Foncez. Les occasions saisies apportent de la joie. Les occasions ratées apportent des regrets*»²⁶

13 Selon le Chevalier Jean De CODT et Me J. OOSTERBOSCH dans leur hommage, voir websiteherdenkingsboekje_rouwhulde_pierre_van_ommeslaghe_def.pdf (belgium.be) *Une évidence s'impose toutefois à tous. Pour Pierre Van Ommeslaghe le temps était un donné précieux. Il a tout fait plus vite que les autres : les études primaires et secondaires au pas de course, la carrière d'avocat amorcée du temps de la minorité, une activité scientifique dans tant de domaines - le droit des obligations, le droit commercial, le droit des sociétés, le droit comptable, le droit européen de la concurrence - et si importante qu'elle aurait suffi à occuper une équipe de recherche! Tout instant devait être mis à profit; Pierre Van Ommeslaghe détestait l'inactivité et les pertes de temps. Les réunions se tenaient à un rythme soutenu, tous bavardages y étant proscrits. Et je soupçonne qu'il n'accordait aux mondanités que le temps minimum imposé par la courtoisie*

14 Gérald BRONNER *Apocalypse cognitive*, Paris, PUF, 2021, p. 149

15 *L'idée* faite de l'homme préhistorique car «*Aujourd'hui, nous avons saisi que l'Histoire comprend le temps oral des peuples racines avec leurs pouvoirs sensoriels que les neurosciences découvrent*», J MALAURIE, *Oser, résister*, Paris, CNRS Editions, 2018, p.18.

16 Un résumé du livre de Hal ELROD, Paris, Poche, 2017 suffit, mais la lecture du livre est intéressante.

17 D. LOREAU, *L'Art de la simplicité*, Paris, Marabout, 2007, p.21 Beaucoup de parents reconnaissent également que leurs enfants sont blasés d'avoir trop de jouets mais ne le concèdent pas pour eux-mêmes.

18 Beaucoup de parents reconnaissent également que leurs enfants sont blasés d'avoir trop de jouets mais ne le concèdent pas pour eux-mêmes.

19 B. SCHWATZ, *Le Paradoxe du choix*, Paris, Essai (Poche), 2009

20 L'Arrêté royal du 28 juin 2019 portant exécution des articles 8 §2 et 11 de la loi du 22 avril 2019 et son annexe fixent les montants par prestation HTVA selon le type de procédure. Le temps fixé est un temps «*idéalisé*» qui ne tient pas compte :
- des prestations chronophages de courriers, échanges téléphoniques, (ex. : 70€ (HTVA) pour «*proposition de négociation/contact avec la partie adverse*» en droit du travail, hors médiation ou procédure judiciaire
- des pertes de temps perdu : ex. : litige en droit du consommateur : 70€ pour l'audience d'introduction. On peut comprendre le souhait de balises, mais cela n'a pas de sens sans une amélioration des procédures et de tout le temps perdu non valorisable. Il faudrait aussi, par exemple, une déduction de tous les frais de médiation.

21 V. FRANKL, *Découvrir un sens à sa vie grâce à la logothérapie*, Paris, J'ai Lu, 2012, p.129

22 A. EHRENBERG, *La fatigue d'être soi*, Paris, Odile Jacob, 2000

23 Dr S. LAUREYS, *La méditation, c'est bon pour le cerveau*, Paris, Odile Jacob, 2019, p. 37

24 Lire THICH NHAT HAHN, *Commencez à méditer*, Paris, Pocket, 2014 avant les ouvrages du psychiatre Ch. ANDRE et du moine bouddhiste Mathieu Ricard

25 M. MASON, *L'art subtil de s'en foutre*, Paris, Eyrolles, 2019, p. 87

26 Cité par R. WISEMAN, *59 secondes pour prendre les bonnes décisions*, Paris, JC LATTES, 2010, p. 214.

L'ARGENT

Il était une fois une profession libérale devenue commerciale... Stop! Tout rapport à l'argent nécessite une réflexion sereine.²⁷ Vous connaissez sans doute l'histoire du pêcheur mexicain heureux de pêcher 4 heures puis de danser et jouer avec ses enfants qui ne voit pas pourquoi il rachèterait les autres bateaux, travaillerait beaucoup, prendrait sa pension pour pouvoir danser et jouer avec ses enfants... Il n'empêche qu'il est prudent de quitter la «*rat race*». Un déblocage du coût de la justice pour les classes moyennes n'est pas pour demain. La déductibilité partielle des primes d'assurance P.J. n'est pas assez attrayante et les plafonds²⁸ manquent de réalisme²⁹... Des difficultés à se faire payer peuvent révéler un problème d'estime de soi³⁰ ou un manque de discipline³¹. Vous pouvez apprendre la gestion d'une PME, le *pricing*, le *Marketing Personal Branding* (voir par exemple la Boîte à outils³²). Vous avez le droit³³ d'être généraliste³⁴ même si la spécialisation est logique.

La concurrence existera toujours mais il est faux de considérer le gâteau comme limité. Il existe des services (hors défense en justice) à développer par les avocats (avant que d'autres ne le fassent). Les anglo-saxons n'ont jamais compris que la France justifie les semaines des 35 heures, non pas uniquement pour la qualité vie des travailleurs, mais en considérant que c'est la seule façon de partager «le» travail entre tous.

Enfin, il sera difficile de quitter la «*rate race*» en cas d'achats de gadgets inutiles pour combler un vide, d'achats compulsifs

pour diminuer le stress (au pire, remplacez-les par des objets moins chers ou de seconde main (plus écologiques)), d'achats inutiles causés par le besoin de montrer son niveau social.

LES CLIENTS ET LA RESPONSABILITE PROFESSIONNELLE

| Utilisez les bons outils

Tels la boîte à outils sur le site d'Avocats.be relative aux documents obligatoires à communiquer au client.

| Comprenez les besoins du client

Eviter les situations génératrices de stress revient à prendre en compte notamment :

- > **le besoin d'être rassuré** : obtenir une réponse rapide, pouvoir contacter son conseil, recevoir accueil, écoute, ainsi qu'informations réelles sur les honoraires, les chances de succès, l'avancement des dossiers, le remplacement par un collaborateur... La mauvaise communication est une cause plus fréquente de rupture de confiance que la mauvaise gestion d'un dossier³⁵!
- > **le besoin d'utilité** : tant les conclusions que les avis juridiques doivent être utiles «*direct to the point*».

| Sans se laisser manger

Le principe de Pareto redevient utile si un client dépasse le temps qui doit être

consacré à la communication et relève en fait d'autres professionnels (par exemple des psychologues). Il ne sert à rien d'être trop gentil.

| En adoptant les bons reflexes :

Ne faites pas l'autruche, n'allez pas trop vite pour conclure un accord³⁶ ni trop lentement pour citer et exécuter³⁷ et bien sûr lisez toujours les *Bulletins de préventions*. Ne pas respecter le RGPD est un danger réel³⁸. Avocats.be prépare un modèle de registre. Utilisez-le³⁹.

LES AUDIENCES

| Faites le tri

L'avocat doit servir de filtre, disait le juge Thierry Papart lorsque un dossier était plaidé en dépit du constat amiable d'accident. Disons que l'avocat *devrait*, car ce n'est pas si aisé⁴⁰...

| Préparez :

c'est la moindre des choses, pour éviter des problèmes, d'étudier la cause, de préparer et agraffer le dossier de pièce, de prévenir d'une demande de remise... Pour éviter les mauvaises surprises, une attention particulière doit être accordée aux remplacements, aux tribunaux extérieurs, aux personnes physiques présentes qui sortent parfois un lapin de leur chapeau au contraire des pairs⁴¹. L'avocat devrait lutter contre son aversion naturelle à la perte et ne pas laisser dans ses conclusions des éléments qui

27 Lire l'ouvrage de l'économiste Sir R. LAYARD, *Le prix du bonheur*, Paris, Armand Collin, 2017

28 http://www.ejustice.just.fgov.be/mopdf/2019/07/12_1.pdf#Page245 (fgov.be)

29 L'Arrêté royal du 28 juin 2019 portant exécution des articles 8 §2 et 11 de la loi du 22 avril 2019 et son annexe fixent les montants par prestation HTVA selon le type de procédure. Le temps fixé est un temps «*idéalisé*» qui ne tient pas compte :
- des prestations chronophages de courriers, échanges téléphoniques, (ex. : 70€ (HTVA) pour «*proposition de négociation/contact avec la partie adverse*» en droit du travail, hors médiation ou procédure judiciaire
- des pertes de temps perdu : ex. : litige en droit du consommateur : 70€ pour l'audience d'introduction. On peut comprendre le souhait de balises, mais cela n'a pas de sens sans une amélioration des procédures et de tout le temps perdu non valorisable. Il faudrait aussi, par exemple, une déduction de tous les frais de médiation.

30 Ch. ANDRE, *Imparfais, libres et heureux*, Paris, Odile Jacob (Poche), 2009

31 «*Ford avait un cerveau et le contrôlait. Les autres ont un cerveau, mais n'essaient pas de le contrôler*» cité par N. HILL, *Réfléchissez et devenez riche*, 1988, Ed. de l'homme, p. 215.

32 S. MORAN et N. VAN LAETHEM, *La Boîte à outil du Personal Branding*, Malakoff, Dunod, 2021

33 Les avocats aux Barreau de cassation jonglent d'une matière à l'autre sans que personne ne doute de leur compétence.

34 «*Je ne crois pas à la spécialité, je crains qu'elle ne sclérose*» : G-J PORTEJOIE, *Les Nuits blanches d'une robe noire*, Paris, Ed. du Moment, 2015, p. 216)

35 Pour rappel, manque au devoir de loyauté l'avocat qui accepte de défendre un dossier sachant qu'il ne réunit pas les compétences ou qu'il ne disposera pas du temps nécessaire pour exécuter sa mission dans un délai raisonnable.

36 Exemple : attention aux frais de mise au rôle

37 Exemple : l'*actio judicati* est prescrite après 10 ans

38 <https://mathieudesmet.blog/la-dpa-sanctionne-deux-responsables-successifs-mais-pas-co-responsables-pour-defaut-dinformation-et-violation-de-plusieurs-principes-clefs-du-rgpd/>. Voir aussi Maganing Lawyer d'avril 2021 et le dernier numéro de La Tribune.

39 Vous cotisez pour cette aide...

40 Rappelons qu'il s'agit d'une recommandation déontologique relative au devoir de loyauté.

41 «*Le rite - en l'occurrence l'investiture rituelle des avocats - réparti de manière égale la légitimité entre les parties*», A.GARAPON, *Bien juger*, essai sur le rituel judiciaire, Paris, Ed. Odile Jacob, 1997 p. 91

ne sont plus pertinents, même si ils ont occasionné du travail.

| Le bon tempo

Ne plaidez pas trop vite comme si vous aviez un train à prendre, ni avec trop de répétitions, pensez dans toute communication aux 4 C (congruence, contenu, crédibilité, clarté). Simple... en théorie.

LES NOUVELLES TECHNOLOGIES

| Le futur c'est maintenant

Inutile de vous leurrer. Le client pense déjà aux prises de rendez-vous en ligne, paiement en ligne ou par GSM, consultation à distance etc. Lire *Managing Lawyer* permet de suivre la tendance. Se regrouper pour amoindrir le coût des logiciels de gestion et autres semble logique. Utilisez si besoin les chèques pour un audit (DigitalWallonia), vérifiez que votre site est compatible avec tous les navigateurs et les smartphones. Le futur ira vers des bureaux High Tech, mais également vers des maisons juridiques (à l'instar des maisons médicales).

| Oui mais attention à la déontologie

Rappelez-vous que vous ne pouvez ni brader les prix⁴² ni faire de publicité sur le résultat obtenu (Article 5.5 du Code de déontologie : *est interdite toute publicité personnelle permettant d'identifier la clientèle de l'avocat ou de son cabinet ainsi qu'une ou plusieurs affaires traitées par lui. L'avocat ne peut davantage faire état du nombre d'affaires traitées, des résultats obtenus, d'un pourcentage de réussite, ni de son chiffre d'affaires*).

LA FRENESIE LEGISLATIVE

Les notaires ont leur répertoire notarial et nous ? « *Je n'ai pas le temps* » ou « *c'est trop cher* » sont de fausses excuses. De nombreux sites internet indiquent

après le titre d'un article « *temps de lecture : 7 minutes* »⁴³. Comment en est-on arrivé là ? Même sans acheter tous les nouveaux ouvrages, il n'y a jamais eu autant de newsletters, d'informations sur les sites juridiques, de conférences de midi etc. Les professionnels de la connaissance que nous sommes devrions être excellents et donc préserver notre capital intentionnel. Les séminaires en ligne peuvent le plus souvent être suivis à l'heure souhaitée et donc en soirée. La formule d'abonnement est très pratique. Pensez aussi que 2 heures sur le temps de midi est plus facile à caser dans un agenda que 3 heures l'après-midi.

Toute la loi est censée être disponible sur internet. Oui, mais... vous fera gagner du temps le PDF interactif d'**Alain DUELZ** « Index pratique du droit belge sur internet »⁴⁴.

LES RELATIONS HUMAINES

| Choisissez bien vos employés

Privilégiez ceux qui ont une motivation intrinsèque. Il n'y a pas que la carotte et le bâton... Et n'oubliez pas la reconnaissance. Daniel PINK propose une boîte à outils et conseille : « *Faites de votre groupe une zone « hors compétition ». Dresser les collaborateurs les uns contre les autres en espérant susciter une compétition productive est rarement efficace, et cela comprome presque toujours la motivation intrinsèque. Privilégiez plutôt la collaboration et la coopération* »⁴⁵.

| Polissez-vous

En toute circonstance, entrez en contact, souriez, dites bonjour... Inspirez-vous, par exemple, des basiques 5 accords toltèques (*Que votre parole soit impeccable, Quoi qu'il arrive, n'en faites pas une affaire personnelle, Ne faites pas de supposition, Faites toujours de votre mieux, Soyez sceptique, mais apprenez à écouter*)⁴⁶ et de Dale CARNEGIE (ne pas vouloir avoir toujours raison, ni ramener tout à soi,...). C'est ultra simple : personne n'aime les critiques ! Pourtant nous ne

le faisons pas toujours. La faute à notre égo. Comme le rappelle le Professeur de psychologie D. KAHNEMAN (Prix Nobel d'économie) : « *L'aversion à la perte crée une asymétrie qui rend difficile la conclusion d'un accord* »⁴⁷. Il faut donner une porte de sortie. « *Souviens-toi que ce n'est pas celui qui t'injurie, ou celui qui te frappe, qui t'outrage, mais le jugement que ces hommes t'outragent. Lorsque donc quelqu'un te mets en colère, sache que c'est ton jugement qui te met en colère. Efforce-toi donc avant tout de ne pas te laisser emporter par ton idée; car, si une fois tu gagnes temps et délais, tu deviendras plus facilement maître de toi* »⁴⁸.

| Regardez vos enfants

Tout le bonheur du monde dans une petite main tendue, un dessin... Notre stress rejaillit sur eux, alors qu'ils nous montrent la voie. Ils souhaitent un temps vrai d'écoute qui leur soit consacré, des câlins. Leur consacrer au moins entre 18 et 20 heures, ce n'est pas trop demander.

| Evitez de vous comparer aux autres :

La comparaison cache au fond l'envie d'être aimé, apprécié. Cependant quand on veut la récompense, mais pas les efforts, cela ne fonctionne pas. Admirer quelqu'un (pour ce qu'il est) est sain, en être jaloux (pour ce qu'il a) est malsain. Les objectifs se fixent par rapport à soi-même. On vit notre vie, pas celle de quelqu'un d'autre. Il est amusant de lire l'autobiographie d'Arnold Schwarzenegger⁴⁹ : c'est lui qui a passé des heures à s'entraîner. Bien sûr, il existe des réussites fulgurantes apparemment sans effort⁵⁰. Cependant la réussite sans l'équilibre mental ne mène à rien. Même une Kim Kardashian, qui ne vend rien d'autre que sa vie privée, travaille pour gérer son business. De plus, cela ne lui suffit pas puisqu'elle étudie pour devenir... avocat comme son père (ce n'est pas une blague).

42 Art.5.6. du Code de déontologie : il est interdit à l'avocat de fonder sa publicité personnelle directement ou indirectement sur les conditions financières de son intervention ne lui permettant pas d'offrir à ses clients une prestation de qualité conforme à ses obligations de moyen ou de résultat.

43 J'imagine le temps de lecture qui serait annoncé par exemple pour les 888 pages de l'excellent roman historique de la liégeoise Marie CELENTIN, Dans le bleu de tes silences, Editions Luce Wilquin, 2015.

44 Bruxelles Limal, Anthemis, 2021

45 D. PINK, La vérité sur ce qui nous motive, Paris, Flammarion 2016, p. 206

46 Don M. RUIZ, Don J. RUIZ, Le 5^e accord Toltèque, Paris, Guy Trédaniel éditeur, 2018)

47 D. KAHNEMAN, *Système 1, système 2, les deux vitesses de la pensée*, Paris, Flammarion, 2012, p.365

48 EPICTETE in MARC-AURELE, *Pensées pour moi-même suivi du Manuel d'Epictète*, Paris, Flammarion, 1992, p. 190

49 « *J'ai toujours pensé que le plus important n'est pas combien on gagne, mais combien on investit, combien on garde* », *Total Recall*, Paris, Presse de la Cité, 2012, p. 441

50 Mais franchement qui a envie de finir comme Loana ?



LA SANTE :

Il n'y a pas que l'avocat qu'il faut voir avant...

| Prévenez :

Au vu du nombre de personnes en burn-out, ce n'est pas du luxe de se préoccuper de sa santé. Les médecines chinoise et indienne sont basées sur la prévention. Pour un bon résumé des trois piliers de la santé, vous pouvez lire le Docteur LALLEMENT⁵¹. Ecoutez donc les signaux

de votre cerveau et de votre corps, prenez-en soin autant que de votre voiture. L'idéal est de créer des habitudes positives qui avancent automatiquement vers vos objectifs.

| Assurez la cohérence

... de vos actes avec vos valeurs, choix de vie, envies, l'écologie, etc...

| Adoptez les gestes d'urgence anti-stress :

Mâchez du chewing-gum, marchez, sifflez, riez, chantez, baillez⁵².

| Pratiquez la respiration abdominale :

Celle du yoga, des arts martiaux, aide à la détente. La respiration thoracique est à éviter. Les exercices de respiration peuvent même remplacer le sport en cas de nécessité « Bien respirer constitue le moyen le plus simple et le plus naturel d'apaiser mes émois »⁵³.

| Retournez aux fondamentaux :

Le soleil, la nature, les relations sociales (la COVID l'a encore démontré si besoin en était), le sport (à tout le moins la marche et le brossage à sec⁵⁴ si vraiment vous n'avez que trois minutes), les recherches (toutes les connaissances du monde sont disponibles), le jeu, les activités autotéliques, si nécessaire la relaxation (technique de la visualisation),...

| Mangez sainement :

Fruits, légumes, céréales complètes, légumineuses, (« régime » méditerranéen). Certes les festins (trop) arrosés font partie de notre culture sociale et rendent heureux. Mais le lien social peut se faire autrement comme l'expose le psychologue Emeric LEBRETON dans son ouvrage « La méthode 10/10 »⁵⁵.

| En guise de conclusion :

Ce qui est passé a fui ; ce que tu espères est absent, mais le présent est à toi (proverbe arabe).

Géraldine Verdin, Avocat

⁵¹ Dr. M. LALLEMENT, *Les 3 clés de la santé*, Pocket, Paris, 2017

⁵² « Inspirez profondément, puis expirez, écarterez très fort les mâchoires. Refaites deux ou trois fois l'exercice. Vous allez déclencher après quelques instants un bâillement naturel. En augmentant l'amplitude respiratoire, en contractant les muscles de la face, vous allez vous détresser et vous défatiguez immédiatement ». Dr L. COUDRON, *Stress, comment l'appivoiser*, Paris, Ed. Belfond, J'ai Lu, 1992, p. 202.

⁵³ M. SIMONICI, op. cit. , p 262

⁵⁴ Drainage lymphatique.

⁵⁵ E. LEBRETON, *La méthode 10/10*, Paris, Edition Orient Action, 2018.

Nos conseils financiers
où et quand vous voulez

En tout temps, n'hésitez pas à prendre contact avec votre conseiller Privalis. Ensemble, réinventons l'avenir.

ing.be/privalis



do your thing



LE CHANGEMENT ?

« Changement :

...

> Modification profonde, rupture de rythme; tout ce qui rompt les habitudes, bouleverse l'ordre établi : Aime le changement.

... ».¹

Depuis de nombreux mois maintenant, il nous a été demandé/imposé de rompre nos habitudes, de modifier notre rythme, bref de « changer » notre vie sociale, familiale, privée mais aussi professionnelle.

Faut-il pour autant « aimer le changement » ?

Certes, quelques changements comportent certains avantages. Ainsi, par exemple, la tenue d'une réunion via des logiciels en ligne – qui sont multiples, qui dépendent de nos interlocuteurs et que nous avons tous dû télécharger – nous permet de gagner du temps : inutile de se déplacer jusqu'au lieu de réunion, possibilité de traiter un courriel ou un appel téléphonique en même temps,...

Nous procédons de la même manière avec les nombreuses formations et conférences, qui se tiennent à distance et qui se multiplient. L'orateur est seul face à son ordinateur, pendant que le « public », assis confortablement dans son bureau (cela dépend de la personne !), gagne ses points de formation, parfois en écoutant l'orateur, parfois en continuant ses tâches quotidiennes.

Les audiences ont également été source de modifications, avec une volonté « simple » dans le chef de notre ministre de l'époque : la procédure écrite devient la règle ! Sur ce point également, que de temps gagné.

Or, dans notre profession, « le temps, c'est de l'argent », il paraît !

Mais ce gain de temps/d'argent est-il suffisant pour nous faire « aimer le changement » ?

La tenue d'une réunion en présentiel (terme dorénavant quotidien dans notre langage) ne permet-il pas de discuter plus aisément et dès lors, dans certains cas, d'avancer plus rapidement, voire même de trouver des solutions (et donc de faire gagner du temps et de l'argent à nos clients) ?

Assister à une conférence dans une salle ne permet-il pas un échange, limité il est vrai mais tout de même réel, entre l'orateur et le public ? Les participants peuvent également échanger entre eux, ce qui encourage la réflexion et le lien social.

Quant aux audiences, il ne nous semble pas nécessaire de lister les avantages d'une plaidoirie, avec échanges entre les parties et la personne qui devra, à terme, décider. En outre et surtout, malgré le souhait – simple – du ministre assis dans son bureau Boulevard de Waterloo, beaucoup de confrères se sont sentis perdus, car soumis à la volonté, changeante, de chaque président de chambre : procédure écrite dans certains cas, mais aussi remise, renvoi au rôle, audience via visio-conférence ou, simplement, audience ordinaire. Dans cette dernière hypothèse, n'oublions pas de garder nos masques, tout en gardant les distances dans « le hall de gare » du bâtiment B de l'annexe Nord (surtout lorsque des travaux d'aménagement sont en cours et que les espaces sont réduits).

N'oublions pas surtout que tous ces changements ont un impact sur notre « vie sociale professionnelle » : plus de « pause-café » au colloque ou à la buvette du Palais; pas de réunion des commissions en présentiel; distance et masque; ...

Or, de notre avis, notre profession et notre Ordre ont besoin des contacts humains. Le droit est et doit rester une science humaine ! Les premiers acteurs que nous sommes devons être attentifs à conserver les aspects humains et sociaux qui doivent nous caractériser et nous ne devons pas « bouleverser l'ordre établi ».

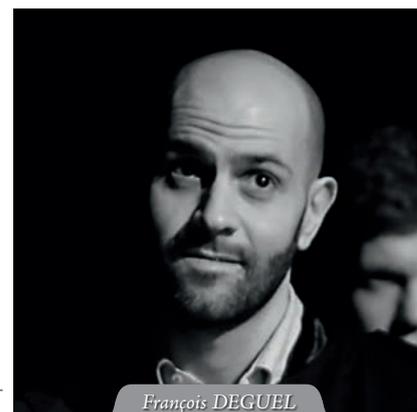
La Conférence Libre du Jeune Barreau de Liège est l'un des moteurs de la vie sociale de notre Ordre et entend le rester, tout en développant de nouveaux projets en contact avec les besoins évolutifs de notre société.

L'intégration des jeunes et moins jeunes doit s'opérer pour permettre un Ordre « unifié », l'unification ne devant pas être que géographique mais tout autant, sinon plus, humaine. Une place particulière doit être donnée aux « jeunes » stagiaires, ayant entamé notre profession dans un contexte unique et particulier.

La culture et le sport restent des secteurs « essentiels » à notre estime. Il faut dès lors maintenir les actions en ce sens. Travailler c'est bien, mais se détendre est nécessaire.

La protection des plus démunis est au cœur des préoccupations de la CLJB avec de nouveaux projets qui se développent, en particulier le projet « mains tendues ». D'autres verront le jour prochainement, je l'espère.

Notre propos n'a pas pour objectif d'alimenter une quelconque polémique (pour ou contre le port du masque, la fermeture des coiffeurs, ... ?). Nous nous réjouissons surtout de « changer » les habitudes prises ces derniers mois et de nous retrouver ... autour d'une CLJBeer.



François DEGUEL

¹ Définition du dictionnaire en ligne Larousse : <https://www.larousse.fr/dictionnaires/francais/changement/14612>, si consulté le 9 avril 2021.

Marktrack vous accompagne, ainsi que vos clients

DANS VOS PROJETS D'INNOVATION :

- Analyse de besoins
- Séance d'idéation
- Gestion et suivi de vos projets
- Analyse de faisabilité
- Études de marchés
- Outils et logiciel de suivi de projets d'innovation

DANS VOS DÉMARCHES DE CRÉATION OU DÉVELOPPEMENT D'ENTREPRISES :

- Études de marchés
- Aide à la rédaction d'un business plan
- Analyse des chiffres de ventes, mise en place d'outils d'analyse systématiques

DANS L'ANALYSE DE VOS OUTILS INFORMATIQUES :

- Analyse des processus de gestion et des besoins en ressources
- Définition du cahier des charges
- Choix de la solution optimale
- Accompagnement lors de l'implémentation
- Formation de vos équipes

Plus d'info sur marktrack.be

marktrack

Transformez vos idées en décisions

INTERVIEW DE MAGALI CORBUSIER

Vous avez certainement tous pu rencontrer Magali CORBUSIER, que cela soit à l'occasion des conférences de midi, du colloque annuel ou encore lors de la rentrée solennelle du Jeune Barreau de Liège.

Magali CORBUSIER a rejoint la Conférence Libre du Jeune Barreau de Liège dans le courant de l'année 2017. Depuis lors, elle constitue le « xpilier permanent » de la Conférence. Son travail et son investissement au sein de celle-ci sont indispensables à son fonctionnement : soyons clairs, sans elle, nous n'irions pas bien loin.

Mais qui est-elle ? Nous vous proposons de la connaître un peu mieux au travers de ces quelques questions.

JD : Peux-tu te décrire en quelques mots ? Qui es-tu ? D'où viens-tu ? Quelle est ta formation ?

MC : Je suis liégeoise d'origine. J'ai grandi dans le quartier de la Boverie. Après un passage par Trooz durant quelques années, je me suis installée du côté de Sprimont.

Je suis diplômée en secrétariat avec une spécialisation en comptabilité.

Dans le cadre de mon travail de fin d'études, j'ai eu l'opportunité d'effectuer un stage chez Me Frédéric BOVY. C'est de cette manière que j'ai pu découvrir le monde judiciaire. Suite à cette expérience, j'ai pu continuer mon apprentissage dans ce milieu en intégrant le secrétariat de Mes Baus & Wautelet durant une période de 11 ans.

JD : As-tu des enfants ?

MC : Oui, deux filles : Charline qui a 8 ans et Louise qui a 5 ans

JD : Quels sont tes loisirs ?

MC : J'aime lire, faire du shopping et prendre du bon temps en famille et entre amis.

JD : Quels sont les traits de caractère qui te correspondent le plus ? Quelle est ta plus grande force ?

MC : Bien que l'exercice ne soit pas évident, je me décrirai comme quelqu'un de jovial, à l'écoute des autres et flexible.

JD : En quoi consiste ton travail au sein du Jeune Barreau ?

MC : Le travail quotidien est très varié. Mes principales activités consistent à gérer les communications internes à la Commission et externes, tenir les listings à jour, les différentes mises sous pli et, bien entendu, la comptabilité journalière (facturation, encodage, et surtout envoyer des rappels aux retardataires !)

JD : Comment le confinement s'est-il déroulé pour toi ? Quel impact cela a-t-il pu avoir sur ton travail ?

MC : Etant donné que je passe la majorité de mon temps sur un ordinateur, la Commission a pu rapidement mettre en place une solution pour que je puisse travailler de la même manière depuis mon domicile.

Au niveau du travail, l'impact a donc été limité.

Ce qui a été plus compliqué c'est le manque de contacts humains avec mes collègues de l'Ordre et de la Commission.

JD : N'est-ce pas trop compliqué de devoir s'adapter chaque année à un nouveau trium et donc nécessairement à des personnalités différentes ?

MC : A priori, cela peut paraître compliqué mais, après 4 années au sein du Jeune Barreau, je peux confirmer que la rotation se fait progressivement d'une commission à l'autre. J'ai la chance d'apprendre à connaître le trium au moins un an à l'avance. Finalement, chaque année les nouveaux membres de la commission apportent des nouvelles idées dans la gestion quotidienne, ce qui permet de faire évoluer positivement la CLJB.

JD : Quel est ton meilleur souvenir au sein du Jeune Barreau ?

MC : Il y en a beaucoup mais mes meilleurs souvenirs sont liés aux événements organisés qui permettent de rencontrer différentes personnes.

JD : Où te vois-tu dans cinq ans ?

MC : Si le travail reste aussi varié et que l'ambiance reste aussi bonne au sein de la CLJB, je serai toujours ravie d'en faire partie. 😊

JD : Peux-tu nous rappeler quand et comment on peut te contacter ?

MC : Je suis présente les lundis, mardis de 9 à 15 h et le jeudi de 9 à 13 heures.

Actuellement, ma présence au bureau est limitée au mardi.

Durant le reste du temps, je reste joignable par email : cljb@barreaudeliege-huy.be ainsi que par téléphone au 04/232.56.72

JD : Merci pour tes réponses et bonne continuation au sein de la Conférence libre du Jeune Barreau de Liège.



Magali CORBUSIER



J. DEPASSE

DES CORPS MARQUÉS : TÉLÉTRAVAIL & SANTÉ

Vous ressentez des douleurs à la nuque? au dos ou encore aux poignets? Vous avez pris du poids?

Ne vous étonnez pas! Au-delà de nos esprits chamboulés, ce sont aussi nos corps que la crise sanitaire aura soumis à rude épreuve. Des corps marqués par la sédentarité et l'absence d'activité physique, des corps esseulés, des corps endoloris de rester aussi longtemps et inconfortablement assis.

En ce printemps 2021, la Ligue cardiologique belge lançait à nouveau sa campagne «*Please Stand Up and Move*», indiquant que «*la sédentarité intrinsèque au confinement et au télétravail a des conséquences graves sur la santé cardiovasculaire*»¹. Ce sont, d'après l'OMS, 3,2 millions de décès chaque année qui sont comptabilisés en raison d'un manque d'exercice². Des chiffres effrayants.

Alors qu'elle est pourtant «*bénéfique pour la santé du cœur, du corps et de l'esprit*»³, l'activité physique semble définitivement avoir été laissée pour compte par certain-e-s d'entre nous tandis qu'elle est devenue l'activité exutoire de ces mois de confinement pour d'autres.

Que font d'ailleurs les avocat-e-s pour leur bien-être au travail? Non visés par la réglementation relative à la prévention et la protection au travail, ce n'est finalement que par son bon vouloir que l'avocat-e prendra soin ou non de son corps et de son environnement de travail et limitera les risques professionnels.

Le présent article a plus globalement pour objectif de nous faire prendre conscience à toutes et tous, personnel de l'Ordre, greffier-e-s, secrétaires, avocat-e-s, magistrat-e-s, de la nécessité de briser la sédentarité et pratiquer une activité physique mais aussi de livrer quelques «*trucs & astuces*» pour une meilleure

qualité de vie au travail en ces temps définitivement troublés.

Nous avons, pour ce faire, interrogé Gabriel Weemaels, coach sportif et formateur «*bien-être en entreprise*» (protection du dos et sédentarité).

AA : Bonjour, Gabriel. Dans un souci de limitation de la propagation du coronavirus et bien qu'exerçant une profession essentielle, bon nombre d'avocat-e-s ont pris le chemin de la maison pour y entasser leurs dossiers et télétravailler. Quels constats faites-vous dans votre pratique par rapport à ce nouveau «mode de travailler»?

GW : Je constate au quotidien que les gens bougent moins. Ils sont «un peu plus rouillés», ont moins de mobilité et semblent aussi avoir plus de mal à bouger. Des tensions musculaires, voire même des douleurs dorsales importantes – souvent dues à un poste de travail qui n'est pas adapté –, peuvent aussi apparaître.

De manière générale, l'être humain n'est pas fait pour rester assis la majorité de sa journée et encore moins, lorsque l'on est sur un ordinateur portable depuis son canapé ou sur une chaise à la maison et sur laquelle habituellement on passe 1h00 à 1h30 maximum. Le confort n'est par conséquent pas du tout le même. Je remarque donc que, plus que jamais, les gens ont besoin d'activité physique.

AA : L'OMS identifie la sédentarité comme «un problème de santé publique mondial»⁴ tandis qu'elle dresse une série de lignes directrices et recommandations⁵ relatives à l'activité physique nécessaire pour maintenir une bonne santé. Pourriez-vous nous préciser ce que recouvrent les concepts d'activité physique et de sédentarité?

GW : L'activité physique est considérée par l'OMS comme étant toute activité de la vie quotidienne qui fait dépenser plus d'énergie que la position de repos⁶.

L'activité physique n'est donc pas que du sport, c'est aussi jardiner, promener le chien, faire le ménage, monter et descendre les escaliers, ranger ses courses, nettoyer sa voiture. Pour ces dernières activités – dites faibles – l'OMS préconise 5 x 30 minutes par semaine minimum pour être en bonne santé. Ce principe est général et reste, cela étant, d'une validité contestable. Ce qu'il ne faut surtout pas perdre de vue, c'est que l'activité sportive, au même titre par exemple que le brossage dent, relève de l'hygiène et qu'il est important d'apporter au corps du mouvement mais de manière régulière. Il reste donc plus intéressant de faire de l'exercice un peu tous les jours que de faire du vtt ou du running pendant deux heures le week-end pour ne plus rien faire pendant 6 jours.

La sédentarité est, quant à elle, liée à la position assise. Une personne sédentaire passe la majorité de ses heures d'éveil assise ou couchée. On peut donc très bien être à la fois sédentaire et actif physiquement. Au titre d'illustration, on peut être assis à son bureau 8h00 par jour et faire une heure de running tous les soirs, on sera quand même considéré comme sédentaire et on en subira les conséquences de la même manière. La sédentarité va diminuer l'action notamment de l'insuline et augmenter le glucose sanguin, situation qui va favoriser la prise de poids, l'apparition du diabète et l'hypertension. A partir de 6h00 par jour en position assise, on s'expose à ces risques malgré le sport que l'on peut pratiquer après journée. En d'autres termes, le fait d'être assis au bureau constitue un risque professionnel pour la santé. Ce risque n'est pas forcément visible mais il est important d'en prendre conscience.

AA : S'il fallait retenir quelques «trucs et astuces» liés à l'activité physique, que nous conseilleriez-vous?

GW : Je dirais tout d'abord de choisir une activité en fonction du plaisir que

1 <https://plus.lesoir.be/365970/article/2021-04-12/le-confinement-amplifie-les-mefaits-de-la-sedentarite>

2 https://www.who.int/dietphysicalactivity/factsheet_inactivity/fr/

3 https://www.who.int/dietphysicalactivity/factsheet_inactivity/fr/

4 https://www.who.int/dietphysicalactivity/factsheet_inactivity/fr/

5 <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/physical-activity>

6 Voyez à cet égard [https://www.who.int/dietphysicalactivity/pa/fr/#:~:text=On%20entend%20par%20activit%C3%A9%20physique,dans%20le%20monde%20\(6%25\)](https://www.who.int/dietphysicalactivity/pa/fr/#:~:text=On%20entend%20par%20activit%C3%A9%20physique,dans%20le%20monde%20(6%25))



l'on y trouve et de manière à l'inscrire dans la régularité!

Il vous est par ailleurs loisible de compter le nombre de minutes d'activité physique que vous consacrez par jour. A cet égard, l'OMS précise qu'à partir de 10 minutes d'activité en continu, même de manière modérée (comme par exemple rentrer à vélo ou marcher pour aller chercher un transport en commun), on peut déjà considérer qu'il s'agit d'un bénéfice et celui-ci peut être comptabilisé.

Si vous éprouvez des difficultés à «vous y mettre», les coach-e-s sportifs sont là pour ça. Il y a lieu de préciser qu'à la base de leur clientèle, ce sont souvent des personnes qui ont justement du mal à se motiver et qui trouvent 1001 barrières et excuses au fait de ne pas bouger. Et faut-il le dire, nombreuses sont ces excuses et barrières. En termes de motivation, le fait de prendre rendez-vous, d'être accompagné-e, par un-e professionnel-le, d'avoir des attentes respectives aide à se mettre en mouvement.

AA : Quant aux «trucs et astuces» pour briser la sédentarité? Avez-vous des pistes simples à nous proposer?

La sédentarité étant, pour rappel, liée à la position assise, le principe général pour rompre celle-ci est simple : c'est se lever! C'est briser la position assise par la position debout. Pour cela, on dit généralement qu'il faut 2 minutes debout par heure passée assise et 5 minutes pour 2 heures passées assises. Plus vous serez active et actif pendant ces 2 ou 5 minutes, plus cela sera bénéfique pour contrer la sédentarité. Qu'il s'agisse d'étirements,

de mobilisation articulaire, de quelques pas pour aller discuter avec un collègue ou se rendre à la machine à café ou à la fontaine à eau, de descendre et monter d'un étage, le fait d'avoir une pause active va maximiser celle-ci. Si on est dans le même bâtiment, en lieu et place d'envoyer un mail à un collègue, se rendre dans son bureau. Ou encore déplacer des éléments de bureautique qu'on utilise peu souvent. Je prends souvent l'exemple de la corbeille à papier que l'on met de l'autre côté du bureau de manière à ce que 2, 3 ou 4 fois sur la journée, on doive se lever, marcher et revenir s'asseoir. Un conseil qui marche également plutôt bien : prendre ses appels en se levant, voire en marchant. C'est une pratique qui devient vite automatique et qui est bénéfique dès lors qu'on reçoit généralement beaucoup d'appels sur une journée. Faire des réunions debout est aussi intéressant et permet d'ailleurs d'être plus efficace et va plus vite qu'une réunion assise. Dans le même ordre d'idées, faire des réunions sous forme de marche et en petit comité peut être tout aussi intéressant.

AA : Vous indiquez, en début d'interview, que les tensions musculaires ou les douleurs ressenties surviennent souvent en raison d'un poste de travail qui n'est pas adapté. A cet égard, avez-vous des recommandations particulières à nous donner?

GW : Concernant l'**adaptation du poste de travail** et concrètement, il faut que le bord supérieur de l'écran d'ordinateur soit à hauteur des yeux. Découle de ce principe le fait que travailler sur un ordinateur portable toute la journée n'est pas fait pour cela. Comme son nom l'indique, c'est un ordinateur qui est «emporté», utilisé de manière moins fréquente qu'un poste fixe. Cela veut aussi dire que si cet écran doit être à hauteur des yeux, le pad de la souris et du clavier ne sont donc plus utilisables. Ce qu'il est donc nécessaire de faire est de surélever la machine et d'utiliser un clavier et une souris indépendants que l'on branche sur le portable, soit des périphériques extérieurs qui vont pouvoir nous permettre de mettre cet écran à la bonne hauteur

et de placer le bras correctement sur le plan de travail, tout autant que le clavier et la souris.

Au niveau de l'assise : il y a deux choses importantes : la première, c'est bien avoir le dos en contact avec un dossier; un petit renfort lombaire pouvant être intéressant mais ne convient pas à tout le monde. La deuxième, les 2/3 de la cuisse doivent par ailleurs être en contact avec l'assise. Il ne faut donc pas s'asseoir sur une demi-chaise ou une chaise dont l'assise serait trop courte. Enfin, le coude doit être fléchi à 90°; le plan de travail devant être sous le coude pour que l'avant-bras soit parallèle au sol, en contact avec ce plan de travail.

«Restons #enmouvement»⁷, un message de la Fédération des Maisons médicales!

Pour découvrir la campagne «Please stand up and move», voyez <https://www.liguecardioliga.be/please-stand-up-and-move-2021-fr/>. Dans le même sens, pour consulter l'article de presse, voyez <https://plus.lesoir.be/365970/article/2021-04-12/le-confinement-amplifie-les-mefaits-de-la-sedentarite>

Pour aller plus loin et (re)découvrir les bénéfices de l'activité physique, voyez <https://www.who.int/fr/news-room/fact-sheets/detail/physical-activity>

Pour prendre connaissance des dispositions relatives à la prévention et protection au travail, voyez https://www.belgium.be/fr/emploi/sante_et_bien-etre/prevention



Gabriel WEEMAELS

⁷ <https://www.facebook.com/FederationMaisonsMedicales/posts/3766928653406190>



Amélie ADAM

ENTRETIEN AVEC M. DANIEL SALVATORE SCHIFFER

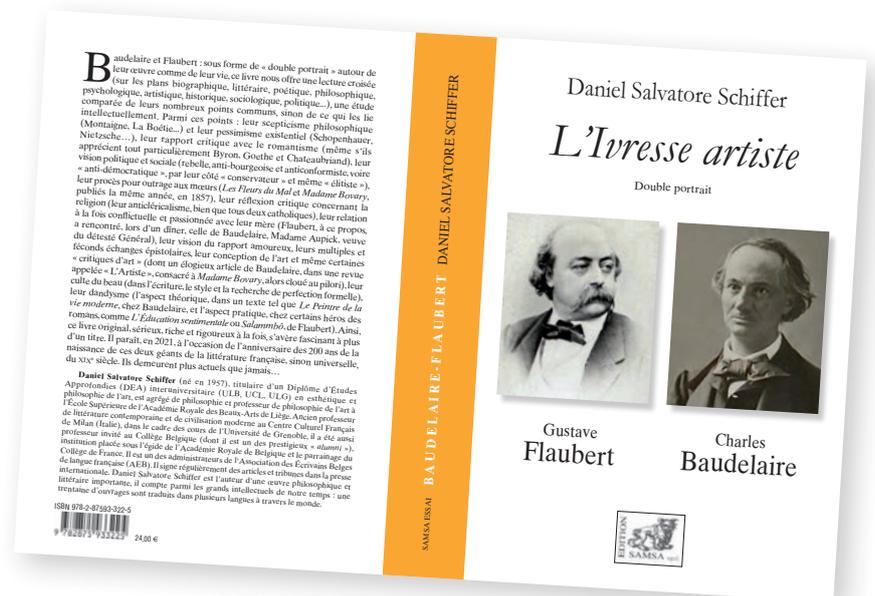
Cher Daniel Salvatore Schiffer,

Vous êtes né en 1957. Homme protéiforme, «prismatique» (pour employer un concept, dérivé du «prisme», qui vous est cher), il y a chez vous plusieurs figures. La figure académique. Le diplômé d'études approfondies (DEA) en esthétique, l'agrégé, le professeur en philosophie de l'art, à l'École Supérieure de l'Académie Royale des Beaux-Arts de Liège, et par le passé, à l'étranger, au Centre Culturel Français de Milan, en Italie. Il y a aussi la figure du combattant, de l'intellectuel engagé, à qui l'on doit des centaines de tribunes parues dans le meilleur de la presse nationale et internationale, le défenseur des droits de l'homme et des libertés fondamentales, à qui l'on doit, en 1993, lors de la guerre en ex-Yougoslavie, la libération, avec Elie Wiesel, prix Nobel de la paix, de près de 3000 prisonniers alors détenus dans le camp serbe de Manjaca (en Bosnie), et de tant d'autres opprimés par des régimes dictatoriaux. Vous avez été le porte-parole francophone du «Comité international contre la peine de mort et la lapidation», basé à Londres. En vous s'incarne aussi, très concrètement, la figure de l'écrivain, pour avoir rempli les pages de plus d'une trentaine de livres, traduits dans de nombreuses langues à travers le monde, et dont certains sont des références planétaires, voire des classiques déjà, en matière de Dandysme notamment, dont vos biographies consacrées à *Oscar Wilde* (Gallimard, «Folio Biographies», 2009) et Lord Byron (Gallimard, «Folio Biographies», 2015), ainsi que votre «*Philosophie du Dandysme - Une esthétique de l'âme et du corps*» (parue, en 2008, aux Presses Universitaires de France) et votre «*Traité de la mort sublime - L'art de mourir de Socrate à David Bowie*» (publié chez Alma Editeur, en 2018), en témoignent comme autant d'exemples notoires et notables. Vous avez également publié des dizaines d'entretiens avec quelques-uns des principaux intellectuels, philosophes et écrivains, de notre temps. Bref, un Intellectuel - au plein sens du mot qu'en donne l'Aurore qui a publié le «J'accuse» de Zola, brûlot in fine libérateur, qui a fait basculer l'Affaire Dreyfus, jusqu'à la réhabilitation de celui-ci. Au premier rang de vos modèles philosophiques, en matière d'engagement, figure, au

Siècle des Lumières, Voltaire, avec son «*Traité sur la Tolérance*». Humaniste, vous êtes aussi un grand spécialiste de la Renaissance, pour avoir publié, entre autres, des ouvrages très remarqués, aux Editions Erick Bonnier, sur deux de ses plus illustres représentants, Léonard de Vinci et Raphaël, en matière d'art, de lettres et de science. Vous préparez à présent un livre sur Dante (qui paraîtra en septembre prochain), mais aussi sur Michel-Ange, Pétrarque et Boccace. Vous êtes également le premier théoricien de ce que vous appelez la «métaesthétique» dans son rapport au Sublime. Vous êtes le fondateur, en Belgique, de deux importants prix littéraires : le «Prix Paris-Liège» et le «Prix Saga». Vous êtes un des administrateurs de l'Association des Ecrivains Belges de langue française (AEB). Vous avez été professeur invité au «Collège Belge», dont vous êtes un des prestigieux «*alumni*», institution placée sous le parrainage du Collège de France et l'égide de l'Académie Royale de Belgique. Enfin, votre dernier livre, «*L'Ivresse artiste - Double portrait : Baudelaire-Flaubert*», qui vient de paraître aux Editions Samsa, à Bruxelles, a été officiellement répertorié en cette année 2021, à l'occasion du bicentenaire de la naissance de Charles Baudelaire, comme ouvrage de référence, suprême récompense intellectuelle, par l'Institut de France, où siège notamment l'Académie française.

François Dessy : Votre dernier opus est un ouvrage diptyque, dual, qui s'intitule «L'Ivresse artiste - Double portrait : Charles Baudelaire et Gustave Flaubert». Un livre, sous forme de lecture croisée, d'étude comparée de ces deux géants de la littérature française, sinon universelle, qui vient d'être publié aux éditions Samsa. De quoi furent-ils tous deux artistiquement ivres ?

Daniel Salvatore Schiffer : Le titre de mon dernier livre, «*L'Ivresse artiste*», est une formule que j'ai empruntée à Guy de Maupassant, élève et disciple tout à la fois de Gustave Flaubert, dans le magnifique hommage posthume qu'il a rendu à son très estimable maître, précisément : Flaubert, pour qui il nourrit, en effet, une vive admiration ! De fait, écrit Maupassant dans «*L'Echo de Paris*», le 24 novembre 1890, dix ans et demi après la disparition de celui qu'il considérait donc comme son père spirituel : «Ce fut parmi les êtres rencontrés un peu tard dans l'existence le seul dont je sentis l'affection profonde, dont l'attachement devint pour moi une sorte de tutelle intellectuelle, et qui eut sans cesse le souci de m'être bon, utile, de me donner tout ce qu'il pouvait me donner de son expérience, de son savoir, de ses trente-cinq ans de labeur, d'études, et d'ivresse artiste.» L'«ivresse artiste», selon le mot de Maupassant : la formule, pour qualifier le génie littéraire de l'auteur de quelques-uns des





chefs-d'œuvre, dont l'immortelle *Madame Bovary*, de la littérature française, sinon universelle, est aussi percutante que fondée. Flaubert lui-même, dans une lettre rédigée à la fin du mois de décembre 1875, dit de lui, tout en égratignant au passage ces trop nombreux contemporains qu'il exécrait, à son amie George Sand, qu'il nomme là – signe d'extrême révérence et estime intellectuelle – « Chère Maître » : « Je recherche, par-dessus tout, la *Beauté*, dont mes compagnons sont médiocrement en quête. Je les vois insensibles, quand je suis ravagé d'admiration ou d'horreur. Des phrases me font pâmer qui leur paraissent fort ordinaires. (...) Enfin, je tâche de bien penser *pour* bien écrire. Mais c'est bien écrire qui est mon but, je ne le cache pas. » C'est de cela très précisément – la Beauté, avec un « B » majuscule, tant dans leur œuvre, leur style d'écriture, que dans l'art qu'ils aiment tous deux, mais où ils privilégient, davantage encore, le Sublime – dont Gustave Flaubert, comme Charles Baudelaire, sont, avant tout, ivres !

Une précision, toutefois, s'impose encore, tant sur le plan philosophico-esthétique (conceptuel) que linguistico-terminologique (littéraire) : quand je parle de « sublime », de « sublimité » ou de « sublimation », je les entends au sens qu'un rhéteur tel que Longin, au II^e siècle après Jésus-Christ, ou, plus près de nous, que penseurs tels que Kant, Burke, Schopenhauer ou Schiller leur donnaient. Mais ce serait là, dans le contexte relativement restreint de l'entretien qui est le nôtre ici et maintenant (*hic et nunc*), une idée trop longue, vaste et complexe à développer ou à approfondir. Je préfère donc renvoyer pour cela, si quelques-uns de vos lecteurs étaient intéressés par cette importante thématique, à l'un de mes ouvrages, intitulé « *Du Beau au Sublime dans l'Art – Esquisse d'une Métaesthétique* », paru, en 2012, aux Editions L'Âge d'Homme.

F. D. : Vous citez d'ailleurs, en page 106 de votre livre, un poème de Baudelaire, extrait des « *Fleurs du mal* », « *Le Serpent qui danse* » : « *Tes yeux où rien ne se révèle, de doux ni d'amer sont des bijoux froids où se mêlent l'or avec le fer.* » N'illustre-t-il pas la quête irréférée de l'invisibilité de l'artiste au profit de l'œuvre, le « *Grand Style* » selon Dionysos ? Hormis la beauté du style, de l'œuvre, point de salut ?

Daniel Salvatore Schiffer : Oui, pour Flaubert comme pour Baudelaire, et singulièrement dans leur œuvre, la recherche de la beauté, le souci de la perfection stylistique et l'exigence dans la précision du mot, eux-mêmes révélateurs de la profondeur de leur pensée, tant dans sa dimension littéraire que dans son sens philosophique, sont une constante à laquelle ils ne dérogent jamais. Il s'agit là, pour eux, d'un véritable sacerdoce, d'une réelle vocation, aussi spirituelle qu'esthétique. Mieux : une sorte de religion laïque, de théologie sécularisée, où l'écriture se voit ainsi élevée à l'inégalable et prestigieux rang de « dieu profane » ! Telle est la raison pour laquelle j'ai effectivement intitulé le premier chapitre de mon propre livre « *Le 'grand style' selon Dionysos : une mystique de l'art* ». Quant à cette idée de « grand style », c'est là une formule forgée par Nietzsche dans deux de ses principaux livres, « *Le Gai Savoir* » et « *Ainsi parlait Zarathoustra* », où émerge cette illustre et prodigieuse figure, à travers celle du « surhomme » nietzschéen justement, du « philosophe-artiste » : un philosophe à la sensibilité d'artiste et, à l'inverse, quoique sans contradiction aucune, un artiste à l'intelligence de philosophe. C'est là, à travers ce binôme conceptuel, synthétique, de « philosophe-artiste », l'essence même, idéalement, de l'humanité, ainsi retrouvée, non seulement dans sa profonde et véritable complexité psychologique, mais, davantage encore, dans son ontologique authenticité : là où l'âme et le corps se voient enfin réunis, au sein d'un même être, homme ou femme qu'il soit, après plus de deux millénaires de dualisme platonicien et, dans son historique mais surtout idéologique sillage, judéo-chrétien. Et ce, avec toute l'horrible, négative et même funeste notion de « culpabilité », de « faute » (sur le plan moral), voire de « péché » (sur le plan religieux) que cela implique, hélas, fatalement !

F.D. : Vous brossez et entrecroisez les portraits de Flaubert et de Baudelaire ? Quels sont les attrait, les traits communs du visage, de la pensée et de plume de ces deux personnages ?

D.S.S. : Baudelaire et Flaubert : sous forme de « double portrait » autour de leur œuvre comme de leur vie, mon livre, « *L'Ivresse artiste* » donc, offre une lecture croisée (sur les plans biographique, littéraire, poétique, philosophique, psychologique, artistique, sociologique, politique...), une étude comparée de leurs nombreux points en commun, sinon de ce qui lie les intellectuellement. Parmi ces sujets qui les associent : leur scepticisme philosophique (Montaigne, La Boétie...) et leur pessimisme existentiel (Schopenhauer, Nietzsche...), leur rapport critique avec le romantisme (même s'ils apprécient tout particulièrement Byron, Goethe, Chateaubriand et Stendhal), leur vision politique et sociale (rebelle, anti-bourgeoise et anticonformiste, voire « anti-démocratique », par leur côté « conservateur » et même « élitiste »), leur procès pour outrage aux mœurs (*Les Fleurs du Mal* et *Madame Bovary*, publiés la même année, en 1857), leur réflexion critique concernant la religion (dans leur anticléricalisme, bien que tous deux catholiques), leur relation à la fois conflictuelle et passionnée avec leur mère (Flaubert, à ce propos, a rencontré, lors d'un dîner à Constantinople, la mère de Baudelaire, Madame Aupick, veuve du détesté Général, qui était alors un important diplomate de l'Ambassade de France auprès de l'Empire Ottoman en ce temps-là), leur vision du rapport amoureux, leurs multiples et féconds échanges épistolaires, leur conception de l'art et même certaines « critiques d'art » (dont un élogieux article de Baudelaire, dans une revue appelée « *L'Artiste* », consacré à *Madame Bovary*, alors cloué au pilori), leur culte du beau (dans l'écriture, le style et la recherche de perfection formelle), leur dandysme (l'aspect théorique, dans un texte tel que « *Le Peintre de la vie moderne* », chez Baudelaire, et l'aspect pratique, chez certains héros des romans, comme *L'Education sentimentale* ou *Salammbô*, de Flaubert). Ainsi ce livre paraît-il, en cette année 2021, à l'occasion de l'anniversaire des 200 ans de la naissance de ces deux figures majeures



de la littérature du XIX^e siècle, bien qu'ils demeurent, au XX^e et XXI^e siècles, plus actuels que jamais!

F.D. : Au fronton d'un de vos chapitres (en page 46), se trouve écrite la définition du Dandysme selon Roger Kempf. Le Dandysme est « *un culte de la différence dans le siècle de l'uniforme. Et une dénonciation. Les dandies (...) se composent une dissemblance qui proscribit les idoles du jour : utilité, vitesse, argent. Plus insolent que transgresseur, le dandy récuse dogmes et injonctions, opposant le singulier au multiple, la réserve à l'effusion, et le délire de sa rigueur à la morne économie des ménages* ». En quoi nos deux grands écrivains furent-ils des Dandys ?

D.S.S. : Le premier écrivain, au sein des grands dandys historiques, à avoir théorisé le dandysme en tant que tel – le dandysme philosophico-littéraire – est Jules Barbey d'Aurevilly avec, publié en 1845, son bref mais précieux essai intitulé « *Du Dandysme et de George Brummell* » : opus consacré donc à celui que l'on appelait « Beau Brummell », alors considéré, avant sa déchéance puis son ultérieur exil en France, où il mourut misérablement (dans un asile de la ville normande de Caen), comme « le prince des dandys » et donc, dans la foulée, « l'arbitre des élégances ». Lord Brummell était à la fois, dans l'Angleterre de ce temps-là, le contemporain et l'ami, à la charnière du romantisme anglais et de l'époque victorienne, de mon cher Lord Byron en personne, qu'il croisait par ailleurs fréquemment dans les meilleurs clubs, pour « gentlemen » exclusivement, de Londres! Mais c'est toutefois Charles Baudelaire, en effet, qui, de cette même théorie du dandysme, en donna la définition la mieux aboutie et réussie à la fois : un paradoxal, sinon oxymorique, mélange d'hédonisme épicurien et d'ascèse stoïcienne! De fait, écrit-il dans « *Le Peintre de la vie moderne* » (critique d'art qu'il publia, en 1863, en trois épisodes dans le journal « Le Figaro ») et, de manière plus circonstanciée encore, dans son célèbre chapitre IX, emblématiquement intitulé *Le Dandy* : « On voit que, par de certains côtés, le dandysme confine au spiritualisme et au stoïcisme. Mais un dandy ne peut jamais être un homme vulgaire. (...) Que le lecteur ne se scandalise pas de cette gravité dans le frivole, et qu'il se souvienne qu'il y a une grandeur dans toutes les folies, une force dans tous les excès. Etrange spiritualisme! Pour ceux qui en sont à la fois les prêtres et les victimes, toutes les conditions matérielles compliquées auxquelles ils se soumettent,

depuis la toilette irréprochable à toute heure du jour et de la nuit jusqu'aux tours les plus périlleux du sport, ne sont qu'une gymnastique propre à fortifier la volonté et à discipliner l'âme. En vérité, je n'avais pas tout à fait tort de considérer le dandysme comme une espèce de religion. » Et, dans la foulée, Baudelaire de préciser qu'il s'agit pratiquement là, en effet, d'une « règle monastique la plus rigoureuse » qui soit! Ainsi, face à pareille somme de travail, longue, patiente et minutieuse, est-ce à raison que le lucide Jorge Luis Borges, dans une de ses brillantes et doctes *Discussions* dont il a le pénétrant secret, peut également dire de Flaubert, ce laborieux mais intègre forçat de l'écriture, de la belle langue et du style, qu'il est, en réalité, le « premier Adam d'une espèce nouvelle : celle de l'homme de lettres comme prêtre, comme ascète et comme martyr. » C'est ici que cette phrase-clé que Flaubert, dans une lettre datée du 12 octobre 1853, adresse à Louise Colet, son amante mais aussi femme de lettres, afin de lui faire comprendre les véritables et abyssales profondeurs de son écriture, prend tout son sens, tant sur le plan esthétique que philosophique, sinon métaphysique et même théologique puisqu'il fait carrément appel là, à travers cet intrinsèque lien entre l'Art, la Beauté et Dieu lui-même, à la transcendance suprême : « Quand on aura, pendant quelque temps, traité l'âme humaine avec l'impartialité que l'on met dans les sciences physiques à étudier la matière, on aura fait un pas immense. C'est le seul moyen à l'humanité de se mettre au-dessus d'elle-même. Elle se considérera alors franchement, purement, dans le miroir de ses œuvres. Elle sera comme Dieu, elle se jugera d'en haut. Eh bien, je crois cela faisable. C'est peut-être, comme pour les mathématiques, rien qu'une *méthode* à trouver. Elle sera applicable avant tout à l'Art et à la Religion, ces deux grandes manifestations de l'idée. (...). Donc, de degré en degré, on peut s'élever ainsi jusqu'à l'Art de l'avenir, et à l'hypothèse du Beau, à la conception claire de sa réalité, à ce type idéal enfin où tout notre effort doit tendre. » Une véritable, quoique certes laïque et même scientifique, mystique de l'art, en effet! C'est dire si Flaubert, qui n'était certes pas lui-même un dandy, a effectivement inséré, chez certains de ses personnages imaginaires au sein de son œuvre (tel le très romanesque Frédéric Moreau dans « *L'éducation sentimentale* », par exemple, ou Emma Bovary, elle-même, dans sa poignante mais surtout très digne mort, sans oublier, bien sûr, son exotique et somptueuse, y compris dans son aspect tragiquement

flamboyant, « *Salammbô* »), quelques-unes des prérogatives propres, tant dans leur héroïsme que dans leur caractère, aux dandys. Ainsi donc, établit encore Baudelaire, dans ce même *Peintre de la vie moderne*, au regard de son éblouissante théorie du dandysme : « Le dandysme, qui est une institution en dehors des lois, a des lois rigoureuses auxquelles sont strictement soumis tous ses sujets, quelles que soient d'ailleurs la fougue et l'indépendance de leur caractère. (...). Ces êtres n'ont pas d'autre état que de cultiver l'idée du beau dans leur personne, de satisfaire leurs passions, de sentir et de penser. » Baudelaire précise, tout en y affinant son examen : « Le dandysme n'est même pas, comme beaucoup de personnes peu réfléchies paraissent le croire, un goût immodéré de la toilette et de l'élégance matérielle. Ces choses ne sont pour le parfait dandy qu'un symbole de la supériorité aristocratique de son esprit. Aussi, à ses yeux, épris avant tout de *distinction*, la perfection de la toilette consiste-t-elle dans la simplicité absolue, qui est, en effet, la meilleure manière de se distinguer. » Le dandysme baudelairien, donc? Un mode d'être bien plus que, inversant ici l'équation sémantique, être à la mode! Avec, au sommet de son art, un immense sentiment de liberté, un infini esprit d'indépendance : libre, libertaire et libertin (au sens que les érudits donnaient, à l'âge classique, au libertinage, qu'ils considéraient alors comme l'un des critères essentiels du libre-arbitre, de la conscience réfléchie et de l'examen critique au regard des convenances sociales et autres préjugés moraux)!

F. D. : Cette profession de foi, quant à l'essence du dandysme, serait-elle donc, en ce sens-là, holistique : on est Dandy de tout son être ou rien? Dans un de ses deux journaux intimes, intitulé « *Mon Cœur mis à nu* », Baudelaire rappelle, par ailleurs, l'aspect englobant du dandysme, sa merveilleuse et ontologique décadence...

D.S.S. : Oui, d'une certaine manière : en toute logique philosophique et cohérence psychologique, en effet! C'est ici précisément, plus encore qu'ailleurs, que prend tout son sens cette splendide métaphore que livre Baudelaire, dans « *Le Peintre de la vie moderne* » encore, pour décrire, au regard de cet esprit effectivement « décadent », le dandysme : « Le dandysme est un soleil couchant; comme l'astre qui décline, il est superbe, sans chaleur et plein de mélancolie. » Et, se référant ensuite au dandy lui-même, à sa personne la mieux incarnée sur le

Paul Valéry, esprit fin, cultivé, profond et subtil à la fois, avait raison : notre civilisation, nous le constatons à présent de manière est, elle aussi, mortelle ? À cette énorme différence près qu'elle s'avère inexorablement, et par notre propre faute – mais aussi au sens actif – elle est en train, littéralement, de nous tuer, en une soudaine accélération exponentielle, et toujours par notre propre faute, ce mixte inconsidéré d'inconscience, d'imprévision et d'égoïsme, de piètres calculs toujours à trop courts termes, sans visions d'ensemble, aiguillonnée par le seul intérêt particulier au détriment de l'intérêt général.

Oui, le monde contemporain a les idées courbes plus encore que courtes : voilà pourquoi, désormais, il ne tourne plus rond qu'en apparence. Pis : il se veut tellement réglé, formaté, normatif, telle une parfaite machine à fabriquer un totalitarisme qui s'ignore, un fascisme qui ne dit pas son nom, qu'il a fini, au comble d'un paradoxe aussi vertigineux que compréhensible, par se dégrader, sans plus de limites pour le contenir dans la sphère de la raison, du simple bon sens. Nous en payons aujourd'hui, précisément, le lourd et tragique tribut ! Le système, en ces temps aux ramifications d'apocalypse, est, manifestement, à bout de souffle : un minuscule mais surpuissant virus peut anéantir, ou presque, sinon une civilisation entière, du moins l'arrogance des hommes ! La technologie, fût-elle la plus sophistiquée, n'y peut rien : la nature, à défaut du cœur, a ses raisons que la raison ne connaît pas !

Allez, courage, hommes et femmes de bonne volonté : malgré l'immense souffrance de ce monde aujourd'hui endeuillé, et par-delà même ce douloureux avertissement qui nous étreint quotidiennement, la guerre n'est pas perdue ! (D.S.S.)



SAMALANSAS LE MEILLEUR DES MONDES POSSIBLES SCHIFFER / GODART / REDEKER / FERRY

Daniel Salvatore Schiffer
Elsa Godart Robert Redeker
Et un entretien avec
Luc Ferry

Le meilleur des mondes possibles



(...)

*Les yeux fixés sur moi, comme un tigre dompté,
D'un air vague et rêveur elle essayait des poses,
Et la candeur unie à la lubricité
Donnait un charme neuf à ses métamorphoses;*

*Et son bras et sa jambe, et sa cuisse et ses reins,
Polis comme de l'huile, onduleux comme un cygne,
Passaient devant mes yeux clairvoyants et sereins;
Et son ventre et ses seins, ces grappes de ma vigne,*

*S'avançaient, plus câlins que lesANGES du mal
Pour troubler le repos où mon âme était mise
(...)*

*Je croyais voir unis par un nouveau dessin
Les hanches de l'Antiope au buste d'un imberbe,
Tant sa taille faisait ressortir son bassin.
Sur ce teint fauve et brun le fard était superbe!*

(...)

« C'est là, pour moi, l'une des plus magistrales et insignes illustrations, sur le plan poétique, du » Sublime « tel que je l'ai effectivement défini, tant au sens philosophique qu'esthétique, dans mon dernier livre notamment : *« L'Ivresse artiste »* !

F.D. : Et ces 6 poèmes issus dans *Fleurs du Mal* dont celui-ci valent à Baudelaire une condamnation !

D.S.S. : Ce poème justement vit donc condamner Baudelaire au retrait de ces six poèmes des *« Fleurs du mal »* ; s'ajouta également pour lui, comme pour son éditeur, Poulet-Malassis, une forte amende : 100 francs français, somme considérable, pour l'époque, qu'il ne pouvait cependant pas honorer, au risque dès lors, s'il ne la payait pas, de se voir arrêté puis jeté en prison. Tel est un des motifs pour lesquels, étant insolvable, il dut fuir Paris pour se réfugier en Belgique, à Bruxelles, où il habita alors plusieurs mois, dans des conditions misérables sur le plan matériel et financier, à l'Hôtel du Grand Miroir, aujourd'hui disparu mais alors situé au centre-ville, non loin des Galeries Royales Saint Hubert, rue de la Montagne. Flaubert, qui dut affronter lui aussi, la même année que Baudelaire, en 1857 donc, un identique procès pour « outrage aux mœurs » en raison du supposé éloge de l'adultère auquel il se serait théoriquement livré dans *« Madame Bovary »*, fut, quant à lui, acquitté : ce qui, au contraire de Baudelaire avec ses *« Fleurs du mal »*, ne fit qu'accroître, à tous niveaux, tant sur le plan médiatique qu'économique, l'incroyable notoriété, outre de sa propre personne, de cet important roman : lequel passera définitivement ainsi, par-delà ses intrinsèques qualités littéraires, dans sa

plan physique et la mieux cernée au niveau psychologique, de conclure : « Le caractère de beauté du dandy consiste surtout dans l'air froid qui vient de l'inébranlable résolution de ne pas être ému ; on dirait un feu latent qui se fait deviner, qui pourrait mais qui ne veut pas rayonner. » Subtile mais fascinante, séduisante, complexité du dandy baudelairien : un oxymore vivant ; un clair-obscur en chair et en os ; un paradoxe ontologique, plus encore que métaphysique ou artistique ! C'est là ce qui émerge, précisément, du très significatif paragraphe XI de son *« Cœur mis à nu »*, l'un de ses deux « journaux intimes », en effet, rédigé, là aussi, en 1863, lorsque, parlant là de ce qu'il nomme la « double postulation simultanée », il écrit cette phrase cruciale pour comprendre, en profondeur, le vrai dandysme, cet insécable mixte de magnificence et de déchéance où n'ont de cesse de se côtoyer, tapis au sein de la nature humaine, anges et démons, sans que les uns doivent nécessairement l'emporter sur les autres. Il y stipule : « Il y a dans tout homme, à toute heure, deux postulations simultanées, l'une vers Dieu, l'autre vers Satan. L'invocation à Dieu, ou spiritualité, est un désir de monter en grade ; celle de Satan, ou animalité, est une joie de descendre. » Ainsi sont-ce là, cet appel du divin auquel vient invariablement se mêler l'attrait du diabolique, les deux mouvements opposés, centrifuges mais simultanés et en-dehors de tout manichéisme, d'une perpétuelle tension, d'un constant écartèlement au tréfonds de l'âme humaine : inextinguible désir d'élévation, sinon de transcendance, et irrésistible tentation du mal, sinon de dégradation, voilà les deux sempiternelles pulsions qui définissent, selon Baudelaire, l'humanité dans toute sa complexité et, a fortiori donc, le dandysme philosophico-littéraire, le seul qui vaille, en dehors de tout cliché par trop éculé, vraiment ! Cette « double postulation simultanée » est aussi à l'œuvre,

d'autre part, chez Flaubert lui-même, avec un roman comme *La Tentation de saint Antoine*. Baudelaire, dans le même ordre d'idées, n'avait-il pas, du reste, déjà confié dans ce même *Cœur mis à nu*, y prolongeant ainsi cette réflexion sur cette « double postulation simultanée » : « Tout enfant, j'ai senti dans mon cœur deux sentiments contradictoires : l'horreur de la vie et l'extase de la vie. » A méditer !

F.D. : Pourriez-vous nous citer un vers de Baudelaire qui parle plus que tout autre à votre cœur ?

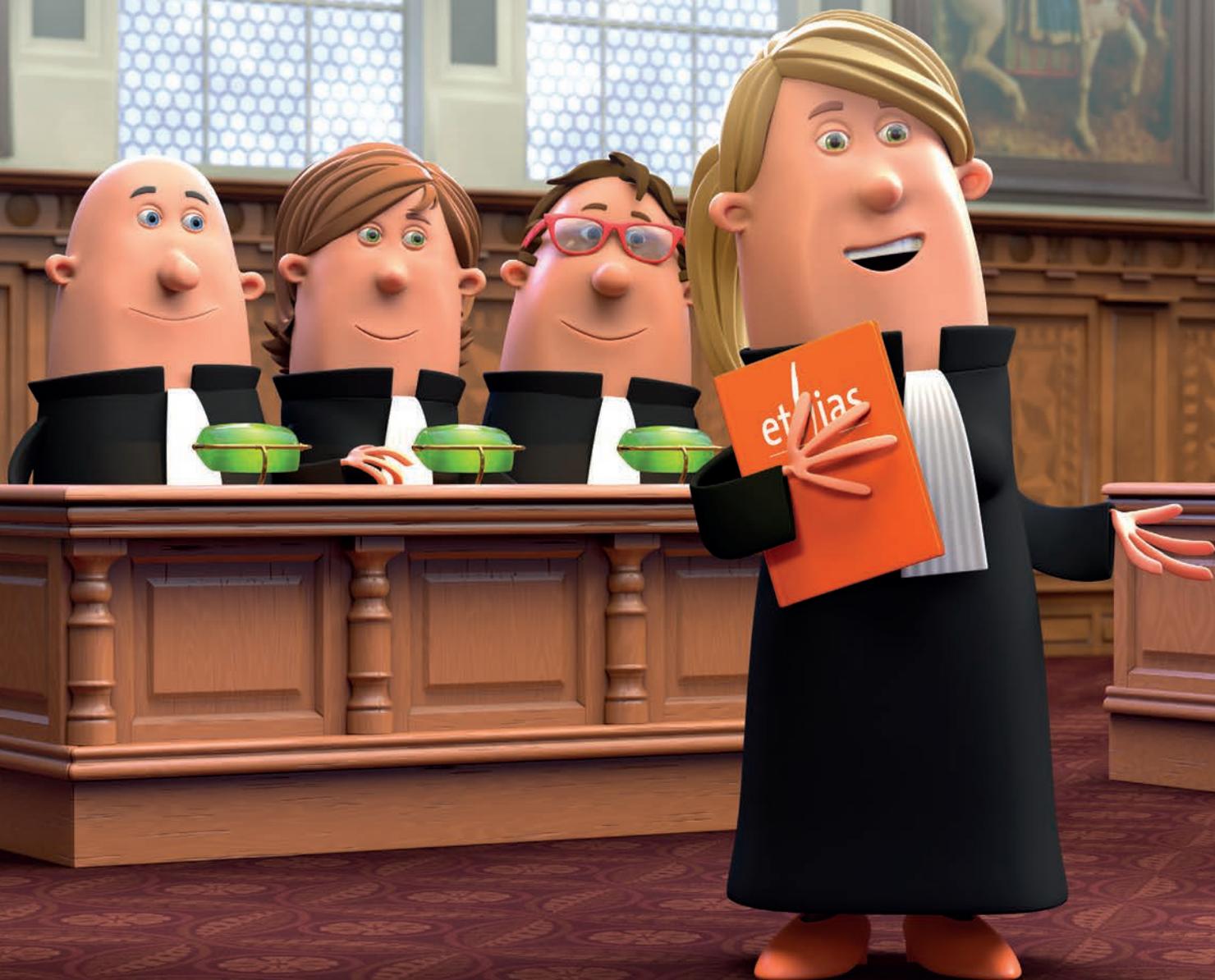
D.S.S. : Oui, certainement ! Il s'agit de vers extraits du poème, contenu dans *« Les Fleurs du mal »* toujours, ayant pour titre *« Les Bijoux »*, l'un des plus beaux, longs et célèbres de ce poète génial, bien que « maudit » entre tous, que fut, impie parmi les impies nonobstant son indéniable fibre catholique, sinon simplement chrétienne, Charles Baudelaire. Il fait partie, par ailleurs, des six poèmes, désignés aujourd'hui sous le sous-titre générique d'« *Epaves* », qui, suite au scandale alors provoqué au sein de la pudibonde et haute société bourgeoise de cet hypocrite temps-là, furent arbitrairement condamnés, pour « délit d'obscénité, outrage aux bonnes mœurs et à la morale publique », lors de son retentissant mais infâme procès de 1857 et donc, dans la foulée de cet inique verdict, retirés, sur l'explicite, solennelle et officielle sentence (émise en date du 20 août 1857) du juge, des ultérieures éditions, à l'époque, de ce même recueil :

*« La très chère était nue, et, connaissant mon cœur,
Elle n'avait gardé que ses bijoux sonores,
Dont le riche attirail lui donnait l'air vainqueur
Qu'ont dans leurs jours heureux les esclaves des Mores.*

*Quand il jette en dansant son bruit vif et moqueur,
Ce monde rayonnant de métal et de pierre
Me ravit en extase, et j'aime à la fureur
Les choses où le son se mêle à la lumière.*



Et vous, qui plaide votre cause ?



Ethias, l'assureur de choix des avocats

Pour vous permettre d'exercer votre métier en toute sérénité, Ethias a développé une gamme de produits d'assurance adaptés à votre profession.

Renseignez-vous auprès de votre Barreau.

La meilleure protection, c'est celle d'Ethias !

www.ethias.be/pro

ethias
sourire assuré



forme aussi bien que dans son contenu, à la postérité!

F.D. : Baudelaire et Flaubert ont essuyé, à leur époque, de terribles accusations d'« immoralité » et d' « obscénité », qui se soldent par la tenue de procès retentissants. Ce décalage, leur pensée sui generis, « leur Dandysme littéraire », en sont-ils la cause? Régalons donc, à ce propos, les Robes qui nous lisent. De fait, écrivez-vous dans votre récente « *l'vresse artiste* » : « *le Dandy consent souvent à paraître (...) tout en refusant de comparaître, surtout à une quelconque barre* » dans la mesure où, poursuivez-vous dans ces mêmes lignes, « l'unique tribunal qui vaille, à ses yeux épris de seule beauté, d'art et de poésie, est celui de sa propre, irréductible et inaliénable conscience d'homme infiniment libre ». Vous métaphorisez donc là le Dandy en l'habillant là d'une robe...

D.S.S. : Oui, d'une certaine façon. Car, face à tant d'ineffable et pourtant simple beauté (l'antinomie n'est, ici aussi, qu'apparente), ne pourra-t-on que concorder, en effet, avec ce qu'écrit Roger Kempf, dans son *Dandies - Baudelaire et Cie*, à propos de ces inaccessibles dandys pourtant parfois en malheureuse proie, lorsqu'ils sont amenés à comparaître devant un tribunal, aux jugements éhontés d'une médiocre, caricaturale et hypocrite justice, comme le furent effectivement, chacun à sa manière, tant Baudelaire que Flaubert au cours de leur respectif procès, à cause de leur œuvre, pour « outrage aux bonnes mœurs » : « Mélange de retenue et d'ironie, être de parade et de désir, le dandy se défend et s'expose, mais ne comparait pas. N'ayant de comptes à rendre à personne, il se garde de biffer son passé, ses gaucheries. Prenant les devants, s'il lui plaît, il avoue ses défaites et, narguant l'opinion, joue de sa corde favorite : le mépris. », y clame-t-il à raison. De fait : pour un dandy digne de ce nom, lui qui, paradoxe vivant et « superficiel par profondeur » comme le décrit astucieusement Nietzsche dans la foulée des Grecs, consent souvent à paraître, et pas seulement devant autrui, tout en refusant toujours de comparaître cependant, surtout à une quelconque barre, l'unique tribunal qui vaille, à ses yeux épris de seule beauté, d'art et de poésie, est celui,

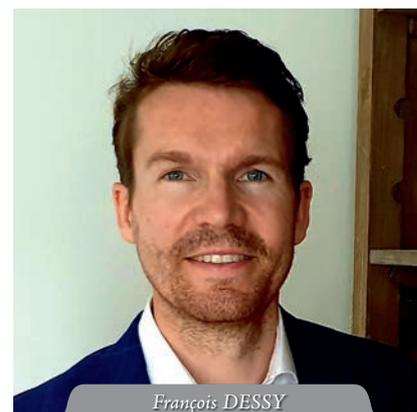
effectivement, de sa propre, irréductible et inaliénable conscience d'homme infiniment libre. Tout est dit, parfaitement résumé ici, quant à la quintessence du dandysme!

F.D. : D'autre part, vous publiez également ces jours-ci, aux Editions Samsa encore, un ouvrage collectif, cosigné par quelques-uns de vos amis intellectuels français, Robert Redeker, Elsa Godart et Luc Ferry (avec la collaboration de l'apnéiste Audrey Palma), dont le titre est « *Le meilleur des mondes possibles* ». De quoi s'agit-il plus exactement? Qu'est-ce à écrire?

D.S.S. : Il s'agit là d'une critique en bonne et due forme, aussi méthodique que rigoureuse, y compris sur le plan philosophique (de Leibniz au fameux « 1984 » de George Orwell, en passant par Voltaire et le non moins célèbre « *Meilleur des mondes* » d'Aldous Huxley, mais aussi Machiavel avec son « *Prince* », La Boétie avec son « *Discours de la servitude volontaire* », Michel Foucault avec son « *Surveiller et punir* », Paul Valéry avec sa « *Crise de l'Esprit* » et Emmanuel Levinas à travers sa notion de « visage » dans la relation à l'Autre), de la manière, souvent catastrophique au niveau humain, tant psychologique qu'économique ou social, dont nos prétendues démocraties modernes gèrent, avec un amateurisme quelques fois conservant, l'actuelle crise sanitaire du Coronavirus et, plus précisément encore, de la Covid-19. Certes, ne nions-nous pas la gravité, ni l'ampleur, de cette pandémie. Nous nous insurgons bien sûr aussi contre les trop irrationnelles théories du complot en la matière. Ce que nous y dénonçons toutefois, principalement, c'est ce fait que les libertés individuelles se voient trop souvent bafouées par des dirigeants politiques utilisant pour

cela ce suprême alibi qu'est la santé au profit d'une prétendue sécurité collective. La culture elle-même, ce bien aussi précieux qu'inaliénable pour l'humanité, y est aussi trop souvent méprisée, bâillonnée, voire carrément interdite. C'est là un crime contre ce qu'il y a de plus beau, de plus noble et de sacré chez l'être humain : un crime contre l'esprit, contre l'intelligence, contre la pensée, contre la civilisation même! Et ce, pour aggraver cette situation déjà regrettable en soi, sans que, jamais sur ce point pourtant essentiel, les peuples concernés soient consultés dans ces diverses, souvent aussi contradictoires qu'arbitraires de surcroît, décisions gouvernementales. Cet état de fait nous semble, jusqu'à preuve du contraire, profondément antidémocratique, voire, pour tout dire, anticonstitutionnel. Car c'est la séparation des trois pouvoirs - législatif, exécutif, judiciaire - qui se voit ainsi, en l'absence de tout débat parlementaire, systématiquement bafouée. C'est là, tout simplement, un inacceptable déni de démocratie, sinon une très condamnable dérive autoritaire, en tout point contraire à ce que Montesquieu lui-même, au Siècle des Lumières, appelait, dans un ouvrage au titre éponyme, « *L'Esprit des Lois* ». Ainsi, notre ouvrage collectif, dont le titre « *Le meilleur des mondes possibles* » est bien sûr ironique, s'avère-t-il aussi, avant tout, un cri d'alarme, une mise en garde, contre cette tentation totalitaire qui guette aujourd'hui, malheureusement, nos sociétés. Nous sommes donc également là, mes amis et moi, des sortes, en l'occurrence, de « lanceurs d'alerte »... Mais, comme l'a dit autrefois, à juste titre, un important homme d'Etat français : « c'est parfois un grand tort d'avoir raison trop tôt »!

François Dessy



1 Cet article fera aussi l'objet d'une parution Grand Journal du Droit en septembre 2021. <https://www.legrandjournaldudroit.com/>

DLex

Fiers de compter plus de 4.000 utilisateurs belges

Logiciel de gestion puissant fait sur mesure pour votre cabinet d'avocat



DLex Mobile

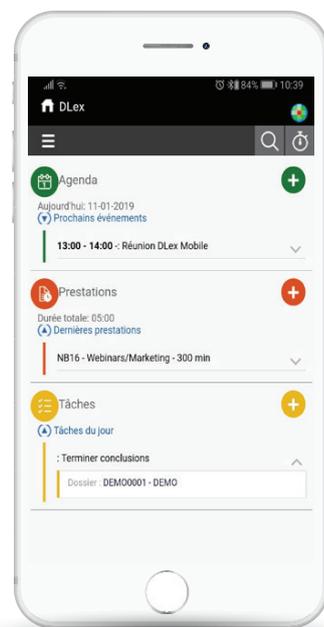
Ayez toujours vos dossiers à portée de main : au tribunal, chez un client ou encore en déplacement...

Intégration DPA

Utilisation et consultation du carnet d'adresses DPA, les données de vos dossiers incluses dans vos envois, l'intégration de toute communication avec DPA dans vos dossiers et affectation des frais du dépôt au bon dossier.

Service personnalisé

Une relation étroite avec chaque client pour lui offrir une solution adaptée à ses besoins.



Pour plus d'information,
surfez vers dlex.be
ou contactez dlex.be@wolterskluwer.com



Wolters Kluwer
When you have to be right

CARNET DE BORD DE L'AVOCAT STAGIAIRE CHEF D'ENTREPRISE

L'avocat n'échappe pas à la notion d'entreprise « prestataire de services » telle que définie par le législateur européen et la jurisprudence de la Cour de Justice de l'Union Européenne¹.

Ainsi, dès sa prestation de serment, l'avocat stagiaire devient lui-même chef de sa propre entreprise, soumise tant aux règles de concurrence du marché qu'à une discipline professionnelle rigoureuse.

D'un point de vue pratique, le candidat commence par effectuer une série de démarches administratives afin d'amorcer son activité. La prestation de serment devant la Cour d'Appel, bien que déontologiquement fondamentale et souvent chargée d'émotion, apparaît comme une bien maigre formalité en comparaison de toutes les autres étapes que l'avocat stagiaire doit parcourir (BCE, TVA, comptabilité, caisse d'assurances sociales, comptes en banque, ...).

A la barre de son entreprise, l'avocat stagiaire se jette à la mer mais brave très vite une première intempérie, la CAPA. Bien qu'essentiel, ce dernier est particulièrement chronophage. Ce sont, depuis la dernière réforme liégeoise, deux journées entières de la semaine qui lui sont consacrées, sans être rémunérées, et ce durant les premiers mois d'activité en temps qu'entrepreneur. Le CAPA permet néanmoins à l'avocat stagiaire de découvrir la déontologie, les obligations diverses auxquelles il est soumis et la procédure, des matières plus qu'indispensables pour l'exercice de sa profession.

Lors de cette régata, l'avocat stagiaire ne doit pas négliger les prestations auprès de son patron de stage. Le contrat du stagiaire prévoit un minimum de 75 heures par mois à prester pour son patron. Parallèlement à ces premiers efforts fournis, il reçoit ses premières paies. Sources de frustration, elles ne correspondent pas toujours à l'idée que l'on

peut se faire d'un salaire d'avocat, même débutant. Un montant de 1.152 €, c'est le minimum garanti que touche l'avocat stagiaire liégeois lors de sa première année de stage en 2020. A cela, il faut bien évidemment retirer certains coûts incompressibles, comme les allocations sociales d'indépendant, ce qui lui laissera environ 850 € par mois avant impôts. Selon le dernier baromètre de la profession, moins de 20 % des stagiaires sont satisfaits de leurs revenus². On comprend facilement pourquoi...

S'il ne veut pas rester indigent trop longtemps, l'avocat stagiaire veille alors à larguer les voiles et à développer ses horizons. Premièrement, il peut toujours travailler davantage que 75 heures pour son patron de stage, si ce dernier l'y autorise. Ensuite, l'inscription au BAJ, dorénavant optionnelle, peut lui fournir une source complémentaire de revenus, qui seront toutefois décalés dans le temps et limités à 15 désignations lors de la première année. Il peut aussi gérer des dossiers personnels payants, à condition qu'il arrive à dénicher des clients au sein de ce marché concurrentiel, tout en respectant le critère d'indépendance et de non-concurrence. Finalement, les remplacements de confrères peuvent également être une source de revenus additionnels, à condition toutefois que l'avocat stagiaire dispose librement de l'organisation de son temps.

Bien qu'entrepreneur lui-même, l'avocat stagiaire n'a pourtant suivi aucune formation en gestion d'entreprise à l'Université. Les outils à employer pour côtoyer la concurrence, tant interne qu'externe, sont donc parfois difficiles à découvrir et à maîtriser. C'est sans compter sur l'évolution de la profession et l'apparition des nouvelles technologies que l'avocat stagiaire doit également appréhender.

Idéalement, le jeune avocat essaie aussi de participer à la vie de son Ordre et de la Cité. De la sorte, il devient un réel acteur de la Société. C'est en cela, outre sa déontologie, qu'il se distingue des autres entreprises de lucre.

Lors du lancement et de la gestion quotidienne de son entreprise, l'avocat stagiaire s'assure de respecter strictement les principes de la déontologie. Il ne peut pas se prévaloir d'une liberté d'entreprendre absolue. Il veille en principe à privilégier l'intérêt du client plutôt que son propre intérêt économique³.

Cette déontologie est un élément indispensable à l'indépendance de l'organisation de la profession et doit servir de boussole à l'avocat. En l'absence d'une déontologie stricte et en phase avec la transformation de la Société, l'Etat pourrait très vite se substituer aux Ordres, à l'instar du modèle anglais⁴, pour réguler ce marché de services qu'il estime imparfait⁵. Cette autonomie est pourtant essentielle au maintien de l'Etat de droit. L'avocat stagiaire se doit d'y être particulièrement attentif et de développer un esprit critique à cet égard.

In fine, la dépendance économique résultant du statut précaire de l'avocat stagiaire et de la concurrence de marché, conjuguée avec la mise sous pression constante du statut d'avocat, mettra inmanquablement son indépendance à l'épreuve. Cette dernière est pourtant l'essence même de l'avocat.

Pour citer le Bâtonnier HENRY, « l'indépendance est la condition d'exercice de notre profession »⁶.

Bienvenue et bon vent à tous les nouveaux confrères.

Louis ADAM

1 CJUE, arrêt WOUTERS, 19 février 2002, C-309/99, EU:C:2002:98, points 46 à 49

2 Baromètre des avocats belges francophones et germanophones, 2018, p. 32

3 H. WEIL, « Le cabinet d'avocats - une entreprise comme les autres ? », ERA Forum, vol. 12, 2011, p. 35

4 Ibidem, p. 33.

5 Voir notamment le discours du Ministre Koen GEENS lors du Congrès biennal d'avocat.be du 29 mai 2015 disponible sur <http://agissons.avocats.be/agissons/>

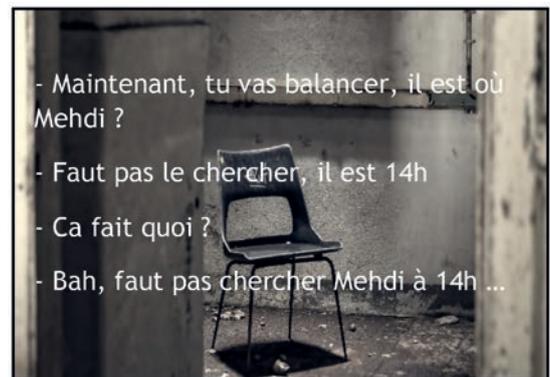
6 Conclusions du Bâtonnier HENRY lors du Congrès biennal d'avocat.be du 29 mai 2015

Ceux qui connaissent bien les membres de la Commission de cette année savent déjà que certains d'entre eux ont un humour ... particulier!



C'est parti pour un petit florilège des meilleures (enfin, des moins pires...) blagues de cette année!

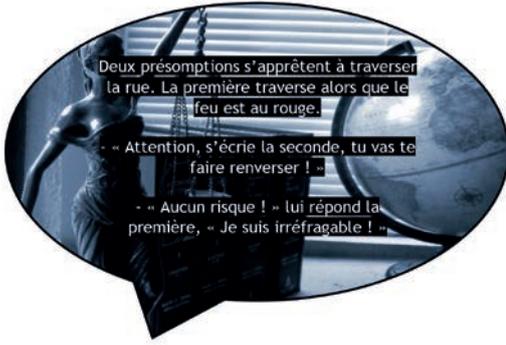
Dans la catégorie jeux de mots douteux ...



Après tout ça, on vous souhaite un ...



Les blagues à 2 balles ...



Vous en prenez bien une dernière pour la route ?

Les êtres vivants les plus rapides du monde :



Sur ces bonnes paroles, nous vous laissons aller profiter d'une bonne CLJBeer, au bord de la swimming poule!

Belle fin d'année judiciaire à tous!



LES PARTENAIRES DU BARREAU DE LIÈGE-HUY

A consommer, sans modération!

Le barreau de Liège-Huy a mis en place une liste de partenaires à votre disposition, accessible via l'extranet du barreau.

| Découvrez les avantages qu'ils vous réservent via

<https://extra-liege.avocats.be/partenaires>

Ces partenaires sont issus de tous les secteurs. Ils présentent chacun des offres spécifiques pour les avocats de notre barreau, sur simple présentation de la carte professionnelle.

Le barreau souhaite par cette action vous permettre de devenir les clients privilégiés de ces entreprises.

Nous vous invitons à utiliser leurs services car ils ne pourront nous renouveler leur offre que si nous leur faisons confiance.

N'hésitez pas à revenir vers nous avec vos suggestions de partenaires afin d'approcher au plus près vos habitudes et vos besoins.

Aurélien Bortolotti - Soraya Mhidra - Laurent Rolans - Eric Franssen
info@barreaudeliege-huy.be

BARREAU DE
LIÈGE — HUY
BLH

CATEGORIE	NOM
Assurance	Marsh
Automobile	Car Avenue
Bijouterie	Joillier G. Dubois Phenix Art & Artisanat
Café équitable - Machine à café	Javry
Carburant	GO carte carburant
Destruction d'archives - Reliure	La Lumière
Edition juridique	Knops Publishing Larcier - Intersentia
Événement - Salle de réunion	Bluepoint Liège
Fitness & wellness	Kineo
Fourniture de bureau	Deroanne
Immobilier	Allen Keapler
Informatique	Lab9 Limelogic
Institut de beauté	Institut Dartois-Guillemins
Logiciel pour avocat	Dlex Secib
Marketing stratégique et innovation	Marktrack
Mobilier de bureau	O'Buro
Mode hommes	Boggi Milano
Nettoyage	ASP Groupe - Doceo
Optique	Optique Buisseret
Pharmacie	Pharmacie Dartois-Guillemins Pharmacie de La Haute Sauvenière
Restaurant	Le Cabochon
Robe d'avocat	Aktan Couture
Service financier	ING - Privalis
Transport	Herline
Vélo	Bicycl'ic Pro Velo
Vin	Marco Mancini



ASSURANCE AUTOMOBILE UN TARIF TRÈS CONCURRENTIEL RÉSERVÉ AUX AVOCATS ET A LEUR CONJOINT

Consultez le site www.marsh.be/avocat et www.marsh.be

Marsh, Avenue Herrmann-Debroux 2, B-1160 Bruxelles
Tél 02/674 97 01 - fax 02/674 99 54 - stephane.herbauts@marsh.com



ALLEN KEAPLER
AND PARTNERS



FAITES PENCHER LA BALANCE, DONNEZ DU POIDS À VOS INVESTISSEMENTS

NOUS VENDONS
VOUS GAGNEZ...



BIEN D'EXCEPTION ET/OU INVESTISSEMENT ?

Allen Keapler se démarque par sa tendance haut de gamme. Nous sommes spécialisés dans les biens de caractère et d'exception, mais également les investissements. Notre réseau se compose essentiellement d'acteurs de la finance, de médecins, de notaires, d'avocats, de sportifs de haut niveau, ...

Nos experts vous garantissent une analyse précise de votre bien afin de sublimer la valeur de celui-ci. Grâce à notre connaissance du marché et notre expérience locale, nous sommes en mesure de vous fournir tous les éléments nécessaires dans la recherche de l'acquéreur idéal.

"Nous avons les biens que vous désirez !"

Votre partenaire immobilier

SUBLIMEZ LA VALEUR DE VOTRE PATRIMOINE

Spécialiste en maisons de maître,
biens d'exception et d'investissement



ALLEN KEAPLER
A N D P A R T N E R S

Liège - Rue des Dominicains 4e - 04 277 17 07 - info@a-k.be
Herve - Rue de Herve 133b - 087 71 17 07 - plateau@a-k.be

www.a-k.be

NOTRE FORCE, C'EST VOUS !

Maisons de maître
Propriétés & villas
Appartements
Biens d'investissement
Promotions

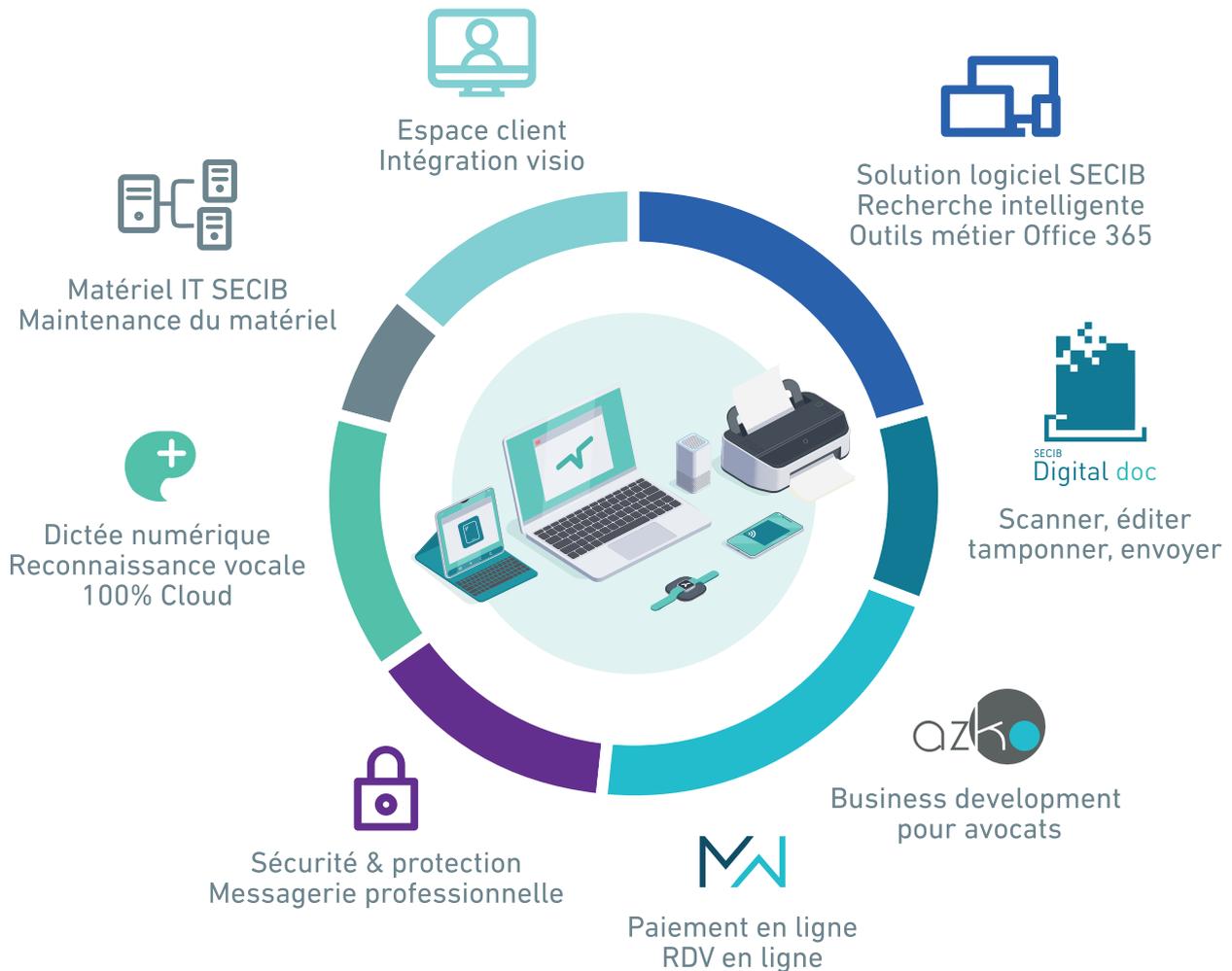
/allenkeapler 

/allenkeapler 

/akrealestate 

SECIB

Une solution unique pour les cabinets d'avocats.



SECIB

SOLUTIONS POUR AVOCATS

+32 4 277 70 20
info@secib.be · www.secib.be